



Commune de
Paulhan (34)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Bilan de la concertation 10 septembre 2026

I. MODALITÉS INITIALEMENT PRÉVUES

Par délibération du 9 juillet 2015 de prescription de la procédure, le conseil municipal de Paulhan a fixé les modalités de concertation minimales comme suit, extrait de la délibération :

«Affichage de la présente délibération (de prescription) sur le panneau d'affichage des délibérations en mairie pendant toute la durée des études nécessaires,

- Publication d'articles spécifiques dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Commune,

- Organisation de deux réunions publiques avec la population, annoncées par voie de presse dans un journal diffusé dans le département et par affichage sur les panneaux communaux, avant la délibération tirant le bilan de la concertation,

- Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée,

- Possibilité d'écrire au maire.»

II. MODALITÉS MISES EN ŒUVRE

Les modalités de concertation réellement mises en œuvre ont respecté les modalités minimales fixées par la délibération du 9 juillet 2015.

Elles ont été diversifiées pour permettre de recueillir l'avis du plus grand nombre de personnes.

La concertation s'est déroulée depuis le lancement de la révision générale le 9 juillet 2015 jusqu'à ce jour, 10/09/2026.

Elle s'est basée sur la concertation réalisée jusqu'au premier arrêt (29 avril 2024) et l'enquête publique qui en a suivi (fin 2024), pour tenir compte des remarques émises sur le premier projet et, dans la mesure du possible, de les intégrer dans cette nouvelle version.

II.1. AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION DU PLU

La délibération de prescription du PLU a été affichée en mairie, sur les panneaux habituels d'information de la commune.

II.2. ARTICLES BULLETIN MUNICIPAL ET SITE INTERNET

□ BULLETIN MUNICIPAL PAULH'INFOS

Le bulletin municipal est édité régulièrement pour faire part de la vie communale. Il a donc été naturellement le vecteur de présentation de l'avancement des études du PLU à diverses étapes.

— février 2016 : lancement de la procédure avec annonce du registre en mairie et sur le site internet pour permettre les remarques. Puis renouvellement de l'article dans les bul-

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

letins suivants de mai, août, décembre 2016; mars, juin, septembre et décembre 2017; mars, juin, septembre et décembre 2018; mars, juin, septembre et décembre 2019; mars, septembre et décembre 2020 ; mars, juin, septembre et décembre 2021; mars, juin, septembre et décembre 2022; mars, juin, septembre et décembre 2023; mars 2024

- bulletin de mars 2017 : article sur la réunion publique du 12 janvier 2017 et les axes du PADD
- depuis le premier arrêt du PLU en 2024, dans chaque bulletin, l'article faisant état de l'arrêt du PLU est reconduit.

□ SITE INTERNET

Tout au long des études le site internet de la commune a fait part de la procédure en cours. Des encadrés spécifiques ont été mis en place pour annoncer les réunions publiques.

□ PRESSE , MIDI LIBRE

- 19 janvier 2017, avec PLU à l'ordre du jour du conseil municipal
- 22 février 2017 : budget communal, dont PLU
- 26 novembre 2017 : modification des périmètres de protection des Monuments Historiques, qui seront intégrés au PLU
- 20 juillet 2018 : registre
- 19 octobre 2018 : projets en cours et évolution du PLU
- 24 janvier 2019 : vœux à la population et PLU en cours
- 26 janvier 2020 : PLU et zone d'activités
- 18 février 2020 : budget, dont PLU
- 25 novembre 2021 : développement économique
- 20 octobre 2022 : projets communaux, dont PLU
- 8 décembre 2022 : débat sur le PADD
- 15 février 2023 : retours sur la réunion publique du 9 février 2023
- 11 février 2024 : budget, dont PLU
- 29 février 2024 pour faire le retour de la réunion publique du 5 février sur le projet de PLU

II.3. RÉUNIONS PUBLIQUES

La commune s'était engagée à organiser au moins 2 réunions publiques. Elle se sont déroulées :

Trois réunions publiques ont été organisées jusqu'à la phase arrêt :

- 12 janvier 2017, qui a réuni environ 30 personnes, sur le diagnostic territorial et les orientations du PADD;
- 9 février 2022, qui a réuni environ 30 personnes, sur nouveau PADD
- 26 février 2024 projet avant arrêt du PLU.
- 1er septembre 2026 explication de la non finalisation du PLU et présentation du projet revu.

Ces réunions se sont déroulées en soirée pour que le plus grand nombre puisse y assister.

Les principaux sujets d'intérêt collectif qui sont remontés lors de ces réunions publiques sont : la consommation d'espace et densité, les secteurs de projet, le développement économique, le centre village.

□ PUBLICATION DES RÉUNIONS PUBLIQUES

— affichage sur les panneaux d'information lumineux répartis sur la commune + en mairie

Les comptes-rendus de ces réunions sont joints en annexe.

II.4. CAHIER D'OBSERVATIONS EN MAIRIE

Les documents composant le dossier de PLU ont été mis à la disposition du public, au fur et à mesure de leur production, pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Un cahier d'observations a été mis à disposition du public en mairie tout au long des études et ce jusqu'au 29 avril 2024, date du premier arrêt du PLU et du bilan de la concertation.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Près d'une centaine de remarques ont été faites dans

le registre.

Une très large partie concerne des demandes d'ordre d'intérêt privé, sur la constructibilité de terrains, qui ont été regardée dans le cadre de la refonte complète du projet urbain et de la limitation des extensions urbaines à l'échéance du présent PLU.

Une remarque sur l'enclavement d'une parcelle, qui ne relève pas du PLU, mais du droit privé.

Remarques sur l'intérêt général :

- demande de maintenir les réserves pour la gestion du pluvial : ce sujet est en effet intégré aux réflexions du PLU
- contestation de la méthode de déclassement de certains terrains actuellement constructibles et incompréhension du passage en inconstructible de certains secteurs AU (après 9 ans) : cette règle est la stricte application de la loi, et la commune n'a aucune action.
- limite de capacité de la station d'épuration : sujet solutionné avec la nouvelle SEP mise en service début 2024.
- importance de maintenir des terrains ouverts à la constructibilité pour le développement économique : en l'attente des études de la CCC, le développement économique ne peut pas trouver de réponse immédiate dans ce PLU.
- constructibilité entre le village et St Martin : pas possible en raison de la trame verte et bleue à maintenir.
- demande de constructibilité en limite de propriété : le futur PLU est plus souple sur ce sujet, l'objectif étant d'optimiser la constructibilité des parcelles.
- demandes en zone agricole : la zone agricole est encadrée par la loi et la vocation agricole est la seule autorisée.
- Entretien des voiries et sens de circulation : hors champ d'intervention du PLU

II.5. POSSIBILITÉ D'ÉCRIRE AU MAIRE

L'information et le rappel du mail du maire a été diffusé dans le bulletin municipal.

Les courriers reçus ont été joints au registre et sont donc intégrés dans le paragraphe ci-dessus.

Outre la saisie formelle par courrier, de nombreux RDV ont eu lieu avec les administrés, qu'ils soient organisés en mairie, ou plus informellement lors de rencontre sur la commune. En effet, la taille de la commune et la proximité des élus avec les habitants a permis de nombreux échanges.

II.6. PREMIÈRE EN-QUÊTE PUBLIQUE

Dans la mesure où le projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique, en 2024, les remarques et propositions ont été prises en compte.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

III. ANNEXE - DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION ET MODA- LITÉS DE CONCERTATION

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
PAULHAN

Séance du 9 juillet 2015

N° 2015/07/03

L'an deux mille quinze et le neuf Juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROYON Sophie, SEBASTIAN David, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mme BORGNAT Géraldine à Mme ROYON Sophie
- Mr GASC Georges à Mr ALEIX Bertrand
- Mme GUERIN Audrey à Mr VALERO Claude
- Mr JAM Thierry à Mme L'HOTE Valérie
- Mme MUTUEL Sandra à Mme HEREDIA Fabienne

Objet : Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune de Paulhan

1°) Depuis le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 février 2008, révisé le 05 mai 2010, modifié les 05 mai 2010, 20 décembre 2011 et 4 mars 2014, de nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme, notamment les lois Grenelle et ALUR.

Il apparaît donc nécessaire d'accompagner ces évolutions en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable ; d'autant plus que la Commune est tenue de « grenelliser » le P.L.U actuellement en vigueur avant le 1^{er} janvier 2017, comme l'imposent les dispositions du V de l'article 19 de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20150709-2015-07-03-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Commune de Paulhan
Séance du 9 Juillet 2015

Pour ces raisons, il s'avère aujourd'hui nécessaire de procéder à une révision générale du P.L.U communal.

2°) Cette révision sera confiée à un bureau d'études spécialisé.

3°) Cette évolution du document d'urbanisme est également l'occasion de fixer les objectifs, notamment en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, poursuivis par la révision du document d'urbanisme communal.

Les objectifs du nouveau document d'urbanisme s'articulent autour des trois axes suivants :

1°) renforcer le dynamisme économique de la Commune pour assurer la création de richesses et d'emplois :

- Offrir des capacités de développement économiques suffisantes, diversifiées répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises, adaptés aux ambitions d'une ville mixte,
- Organiser une qualité architecturale et une intégration environnementale des espaces économiques, notamment de la ZAC de la Barthe,
- Organiser le développement commercial pour conforter l'offre de proximité et l'animation du centre urbain et du quartier de la Gare,
- Accompagner et valoriser l'activité agricole comme composante à part entière de l'économie.

2°) développer une Commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants :

- Permettre un accès au logement diversifié et adapté aux besoins du plus grand nombre d'habitants, en adéquation avec le Programme Local de l'Habitat piloté par la Communauté de Communes du Clermontais,
- Rechercher les conditions pour répondre aux besoins en matière d'équipements éducatifs, culturels, sociaux, sportifs, de santé, etc.
- Rechercher les conditions pour répondre aux besoins en matière de maillage de voirie, réseaux et station d'épuration.

3°) maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la Commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole :

- Aller vers une organisation urbaine et des mobilités limitant les gaz à effet de serre, plus sobre en énergie et économe d'espace, tout en privilégiant la qualité architecturale et le cadre de vie,
- Construire le développement urbain en articulation avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature dans la ville,
- Protéger les habitants contre les risques mouvement de terrain et inondations (PPRN approuvé le 28 octobre 2002),
- Préserver le patrimoine existant notamment le centre-ville ancien,
- Préserver les espaces agricoles et naturels existants.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20150709-2015-07-03-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Commune de Paulhan
Séance du 9 Juillet 2015

Toutes ces modifications portant atteinte à l'économie générale du document d'urbanisme actuel, il convient d'utiliser la procédure de révision générale pour apporter lesdites modifications.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la révision générale du P.L.U sur l'ensemble du territoire communal, de définir les objectifs poursuivis par la révision du document d'urbanisme communal et de fixer les modalités de la concertation.

Il est précisé que les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux :

- 1- Convocation au Conseil municipal du 9 juillet 2015,
- 2- L'ordre du jour de la séance du 9 juillet 2015,
- 3- La note de synthèse du conseil municipal du 9 juillet 2015.

L'ensemble de ces documents ont été déposés dans la boîte aux lettres du domicile des conseillers municipaux le 30 juin 2015 à neuf heures, par l'agent de police municipale.

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le V de l'article 19 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement imposant que les P.L.U soient mis en conformité avec les dispositions de l'article précité au plus tard le 1^{er} janvier 2017 (« grenellisation des P.L.U »),

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR, entrée en vigueur le 27 mars 2014,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.123-1 et suivants et les articles R.123-1 et suivants, l'article L.300-2,

Considérant que le plan local d'urbanisme a été approuvé par délibération du 18 février 2008, révisé le 05 mai 2010, modifié les 05 mai 2010, 20 décembre 2011 et 4 mars 2014,

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20150709-2015-07-03-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Considérant qu'il y a lieu de mettre en révision générale le plan local d'urbanisme,

Considérant qu'il y a lieu de définir les objectifs poursuivis par la révision ainsi que les modalités de la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision, conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme ;

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

De prescrire la révision générale du P.L.U sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme, pour répondre aux objectifs ci-avant selon trois axes :

1°) renforcer le dynamisme économique de la Commune pour assurer la création de richesses et d'emplois :

- Offrir des capacités de développement économiques suffisantes, diversifiées répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises, adaptés aux ambitions d'une ville mixte,
- Organiser une qualité architecturale et une intégration environnementale des espaces économiques, notamment de la ZAC de la Barthe,
- Organiser le développement commercial pour conforter l'offre de proximité et l'animation du centre urbain et du quartier de la Gare,
- Accompagner et valoriser l'activité agricole comme composante à part entière de l'économie.

2°) développer une Commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants :

- Permettre un accès au logement diversifié et adapté aux besoins du plus grand nombre d'habitants, en adéquation avec le Programme Local de l'Habitat piloté par la Communauté de Communes du Clermontais,
- Rechercher les conditions pour répondre aux besoins en matière d'équipements éducatifs, culturels, sociaux, sportifs, de santé, etc.
- Rechercher les conditions pour répondre aux besoins en matière de maillage de voirie, réseaux et station d'épuration.

3°) maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la Commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole :

- Aller vers une organisation urbaine et des mobilités limitant les gaz à effet de serre, plus sobre en énergie et économe d'espace, tout en privilégiant la qualité architecturale et le cadre de vie,
- Construire le développement urbain en articulation avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature dans la ville,
- Protéger les habitants contre les risques mouvement de terrain et inondations (PPRN approuvé le 28 octobre 2002),
- Préserver le patrimoine existant notamment le centre-ville ancien,
- Préserver les espaces agricoles et naturels existants.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20150709-2015-07-03-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

De définir les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, selon les modalités suivantes :

- Affichage de la présente délibération sur le panneau d'affichage des délibérations en mairie pendant toute la durée des études nécessaires,
- Publication d'articles spécifiques dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Commune,
- Organisation de deux réunions publiques avec la population, annoncées par voie de presse dans un journal diffusé dans le département et par affichage sur les panneaux communaux, avant la délibération tirant le bilan de la concertation,
- Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée,
- Possibilité d'écrire au maire.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de P.L.U.

De demander à Monsieur le Préfet l'association des services de l'Etat conformément aux dispositions de l'article L.123-7 du code de l'urbanisme,

De consulter, à leur demande, les personnes publiques associées ainsi que les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale voisins compétents, les communes voisines et le Président de l'établissement public chargé d'un S.Co.T dont la commune est limitrophe, lorsqu'elle n'est pas couverte par un tel schéma, visés à l'article L.123-8 du code de l'urbanisme, les associations agréées visées à l'article L.121-5 du code de l'urbanisme,

De lancer une consultation de plusieurs bureaux d'études en vue de la réalisation de la révision générale du P.L.U,

De solliciter l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la Commune pour compenser la charge financière correspondant à la révision du P.L.U,

Dit que conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, le P.L.U sera élaboré en collaboration avec l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre,

Dit que conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet,
- Aux Présidents du conseil régional et du conseil départemental,
- Aux Présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture,
- Au Président de l'établissement public compétent en matière de schéma de cohérence territoriale,
- Au Président de l'autorité compétente en matière de transports urbains,

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20150709-2015-07-03-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

- Au Président de l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat,
- Au Président de l'établissement public chargé d'un SCOT dont la commune est limitrophe.

Cette délibération sera en outre adressée pour information au Centre national de la propriété forestière, en application de l'article R.130-20 du code de l'urbanisme.

☞ Dit que conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, cette délibération sera affichée en mairie un (1) mois, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et qu'elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune ;

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera que le dossier peut être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

☞ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations de service nécessaire à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme,

☞ Précise que les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à ce dossier sont inscrits au Budget Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire,
Claude VALERO**



Acte rendu exécutoire :
Après envoi en préfecture le :
Et affichage le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20150709-2015-07-03-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

IV. ANNEXE - BULLETIN MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

PAULH'INFOS

Le Mag de Paulhan



PAULHAN

N°1
Décembre 2015 / Janvier / Février 2016
www.paulhan.fr



Crédit photo : Joël Diaz

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Sécurité

Policiers municipaux : leurs domaines d'intervention

Le 5 décembre 2014, la mairie signait une convention de coordination avec la brigade de gendarmerie de Clermont l'Hérault pour mieux définir la nature des interventions de la police municipale. Contresignée par le préfet de l'Hérault, cette convention avait obtenu au préalable un avis favorable du procureur de la République



de Montpellier et du colonel commandant le groupement de gendarmerie de Montpellier également.

Le brigadier-chef principal Guy Gaubert, responsable de ce service, passé directement sous les ordres du premier magistrat de la commune, a expliqué récemment les objectifs de ce texte « qui touche essentiellement à la sécurité et au renseignement mais pas seulement. Cette convention précise également les conditions des contrôles routiers effectués par les policiers municipaux et détermine les modalités de leur implication dans la recherche des personnes disparues ou des véhicules volés mais aussi les formes de leur intervention sur une personne présentant un danger immédiat, les conditions de l'utilisation de la vidéo-protection, ou leurs obligations lors de la découverte d'un cadavre par exemple. Cette convention prévoit également le rôle des policiers municipaux dans l'opération « Tranquillité-vacances », dans la prévention des violences urbaines, en cas d'accident de la circulation et définit la coordination de toutes les forces de police et de gendarmerie en situation de crise ».

Des échanges quotidiens

Ce panel non exhaustif de leurs interventions en matière de sécurité publique se complète par des échanges quotidiens avec la gendarmerie sur la délinquance locale, sur la transmission en temps réel d'informations opérationnelles ou autre exemple sur les résultats ou éléments tirés de surveillances particulières. Pour faciliter cette coordination, policiers municipaux et militaires de la gendarmerie se retrouvent une fois par semaine. Un rapport annuel commun retraçant l'activité « sécurité publique » est transmis à l'ensemble des autorités. Mais qu'on ne s'y trompe pas, les « pouvoirs » concédés à la police municipale sont aussi très strictement encadrés par les textes.

Urbanisme

Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune.

De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît nécessaire de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

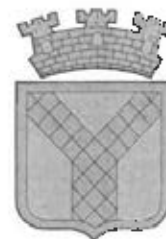
- Renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois.
- Développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants.
- Maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.

Il est également possible d'écrire à Mr le Maire.

PAULHINFOS

Le Mag de Paulhan



PAULHAN

N°2
Mars / Avril / Mai 2016
www.paulhan.fr



Crédit photo : Jean-Pierre Blain

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Urbanisme

Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune.

De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le P.L.U. de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- Renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois.
- Développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants.
- Maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.

Il est également possible d'écrire à Mr le Maire.

INSTRUCTION TECHNIQUE DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

A compter du 1er mars 2016, l'instruction technique et la gestion des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc.) sont confiées au service urbanisme de la Communauté de Communes du Clermontais.

Les dossiers peuvent être retirés à l'accueil de la mairie, téléchargés sur le site Internet de la commune (www.paulhan.fr) et doivent être retournés en mairie.

Les permanences techniques, assurées par un technicien de la Communauté de Communes du Clermontais, ont lieu tous les vendredis de 10h à 12h, exclusivement sur rendez-vous à solliciter auprès de l'accueil de la mairie.

Aucune réception du public ne sera assurée au siège de la Communauté de Communes du Clermontais

Eau - Assainissement

Le Conseil Municipal du 9 avril 2015 a validé l'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement. Le m³ d'eau sera à 0,92€ et la prime fixe à 17€. Le prix du m³ d'assainissement à 1€ et la prime fixe à 18€. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet de la mairie, www.paulhan.fr



Si vous déménagez sur Paulhan ou à l'extérieur, pensez impérativement à le signaler au service des eaux de la Mairie afin d'interrompre l'émission d'une facture vous concernant.

Conformément au règlement de l'eau, les factures qui demeureront impayées après plusieurs relances, déclencheront la procédure de réduction de débit, voire de coupure du service.

En cas de difficultés financières, un échéancier peut vous être proposé.

Accueil du public les mardis et vendredis matins de 9h à 12h à la Mairie de Paulhan.
Les imprimés relatifs au service eau-assainissement de la commune (inscription, mutation, résiliation) peuvent être retirés et déposés à l'accueil de la mairie.

Pour joindre le service eau-assainissement :

04.67.25.39.33 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

06.07.05.13.29 (astreinte le week-end)

PAULH'INFOS

Le Mag de Paulhan



PAULHAN

N°5

Janvier / Février / Mars 2017

www.paulhan.fr



Crédit photo : M. COMBELLES Photo Club Piscénois

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Urbanisme

Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune. De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- Renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois.
- Développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants.
- Maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée. Il est également possible d'écrire à Mr le Maire.

Réunion Publique : Révision P.L.U Jeudi 12 janvier Salle des Fêtes

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune.

Une réunion publique est organisée le 12 janvier 2017, à 18h, à la Salle des Fêtes, afin de présenter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui exprime et représente les grands axes de la commune pour les années à venir.

Les thèmes présentés seront :

- Envisager l'avenir dans une temporalité et une territorialité étendues et concertées.
- Affirmer un caractère de bourg rural en maintenant la qualité de vie à travers la culture, l'agriculture et le vivre ensemble.
- Réserver et développer les conditions d'une activité dynamique et porteuse d'emploi.
- Conserver la qualité patrimoniale et offrir un logement à tous les habitants.
- Protéger et soutenir la biodiversité par une utilisation durable du territoire et une attention aux risques.

Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Les services de la DDTM mettent en garde les établissements recevant du public (ERP) quant à la réglementation concernant l'accessibilité et aux démarches. Des entreprises à savoir Ad-ap.org et Agfac effectuent actuellement auprès du public des démarches abusives sur l'ensemble du territoire français.

Si vous êtes contacté par l'une d'entre elles :

Pour l'Ad-ap.org, il vous faut vous rapprocher de la DDPP du 69 – 245 rue Garibaldi 690003 Lyon

Tel : 04 72 61 37 00.

Et pour l'Agfac, il vous faut contacter la DMA (Délégation Ministérielle à l'Accessibilité) Tour Pascal A – F92055 Paris – la Défense Cedex.

Il vous est rappelé que tous les outils nécessaires à l'élaboration d'un Ad'AP sont en ligne sur www.accessibilite.gouv.fr

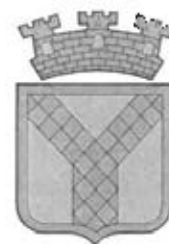
#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

PAULHANFOS

Le Mag de Paulhan



PAULHAN

N°9

Janvier / Février / Mars 2018

www.paulhan.fr



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Urbanisme

Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune. De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- Renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois.
- Développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants.
- Maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée. Il est également possible d'écrire à Mr le Maire.

Entreprise Locale

Changement de propriétaire au garage Renault

Grégory Harrang est un homme de 36 ans qui vient d'acquérir le fonds de commerce du garage Renault Paulhan au groupe Tressot-Chabrier.

Fort de ses 15 ans d'expériences dans le milieu de l'automobile, Grégory a travaillé chez Renault à Pézenas pendant 9 ans, avant de franchir le cap le 1^{er} Novembre 2011, avec la reprise de l'agence Renault de Montagnac.

Atteint du virus, il s'est lancé le 18 octobre dernier dans cette nouvelle aventure.

Avec l'aide de Jean-Michel, le mécanicien de la première heure du garage, et de Yannis, le carrossier peintre, présents sur les 2 agences, ils vont relever le défi de relancer l'enseigne dans le village.

L'offre sera complète : entretien et réparation des véhicules toutes marques, pneumatiques, carrosserie peinture. Grégory s'est muni pour cela d'outillage spécifique afin de pouvoir répondre aux attentes de chacun des clients.

Mais le Garage de Paulhan, c'est aussi la vente de véhicules neufs : Grégory étant agent Renault Dacia.

Cette équipe de proximité saura répondre à vos demandes avec des tarifs attractifs et des offres promotionnelles différentes chaque mois.



PAULHANFOS

Le Mag de Paulhan



PAULHAN

N°14
Avril / Mai / Juin 2019
www.paulhan.fr



Créat photo : Jean-Pierre BLAIN

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Urbanisme

Révision Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune. De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le P.L.U de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois ;
- développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants ;
- maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée. Il est également possible d'écrire à M. le Maire.

Eau et Assainissement

Depuis le 2 janvier 2013, les compétences eau et assainissement ont été transférées à la régie intercommunale INTERC'EAU située au 4 rue Maréchal Ferrand, ZAE de la Barthe, à Paulhan.

Pour la facturation, pour toutes questions relatives à l'eau ou l'assainissement, merci de composer le 0 805 295 715.

L'accueil du public dans les locaux de la Barthe se fait :

- du lundi au jeudi : de 8h à 13h
- le vendredi : de 9h à 12h.

Une messagerie électronique est également à votre disposition : eau.assainissement@cc-clermontais.fr



Entreprise Locale

C' du Propre

Entreprise de nettoyage pour particuliers et professionnels

- Entretien de bureaux, locaux, commerces
- Ménage soigné de maisons et appartements
- Vitreries, vitrines
- Fins de chantiers et travaux
- Désinfections de cabinets médicaux, labos, etc.

Utilisation de produits Ecotabel / Ecocert

Devis gratuit auprès de Corinne CAUSADIAS

06.52.699.279

cdupropriete34230@gmail.com

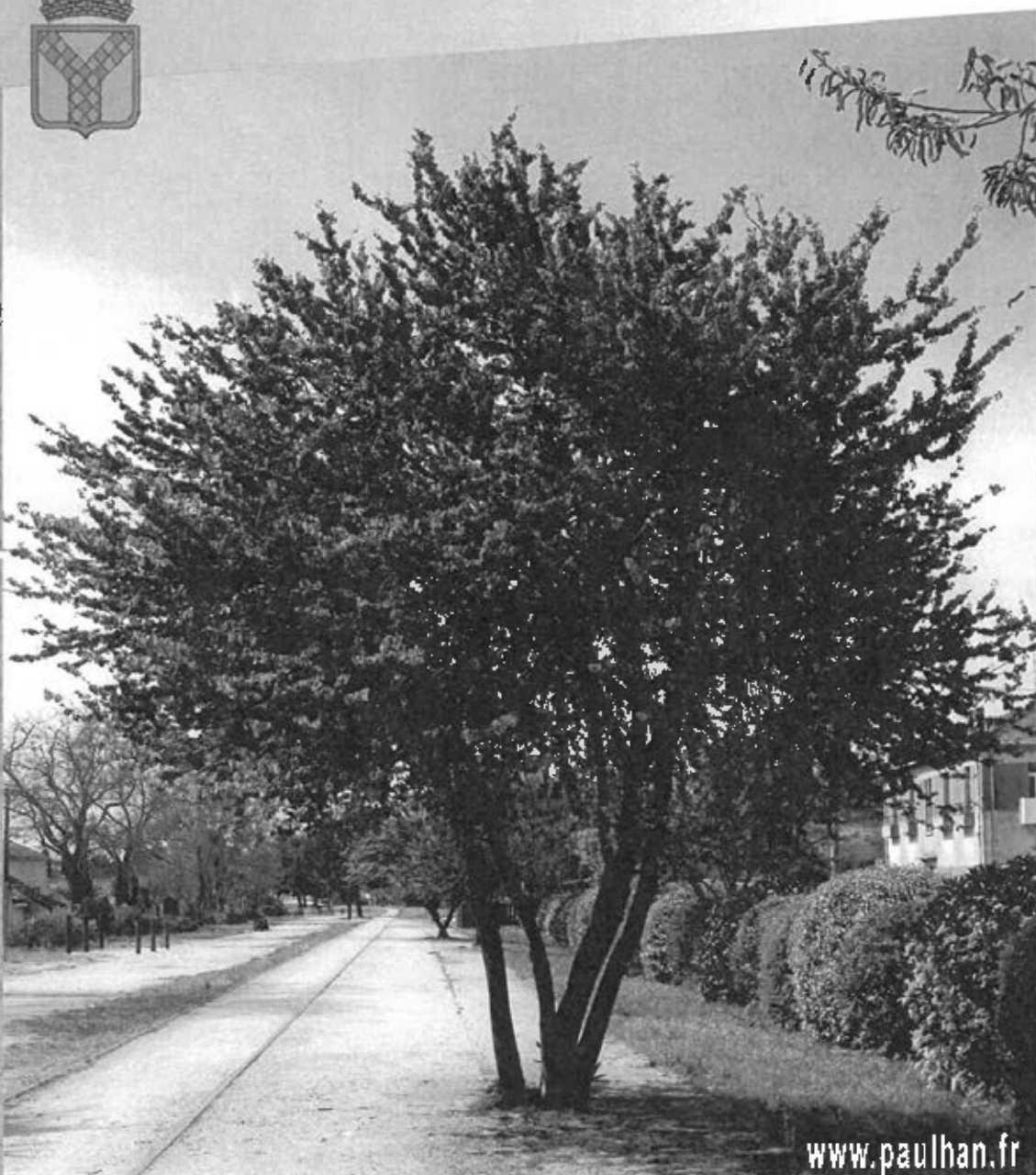


PAULH'INFOS

le mag de Paulhan



N°18 - Juillet / Août / Septembre 2020 -



www.paulhan.fr

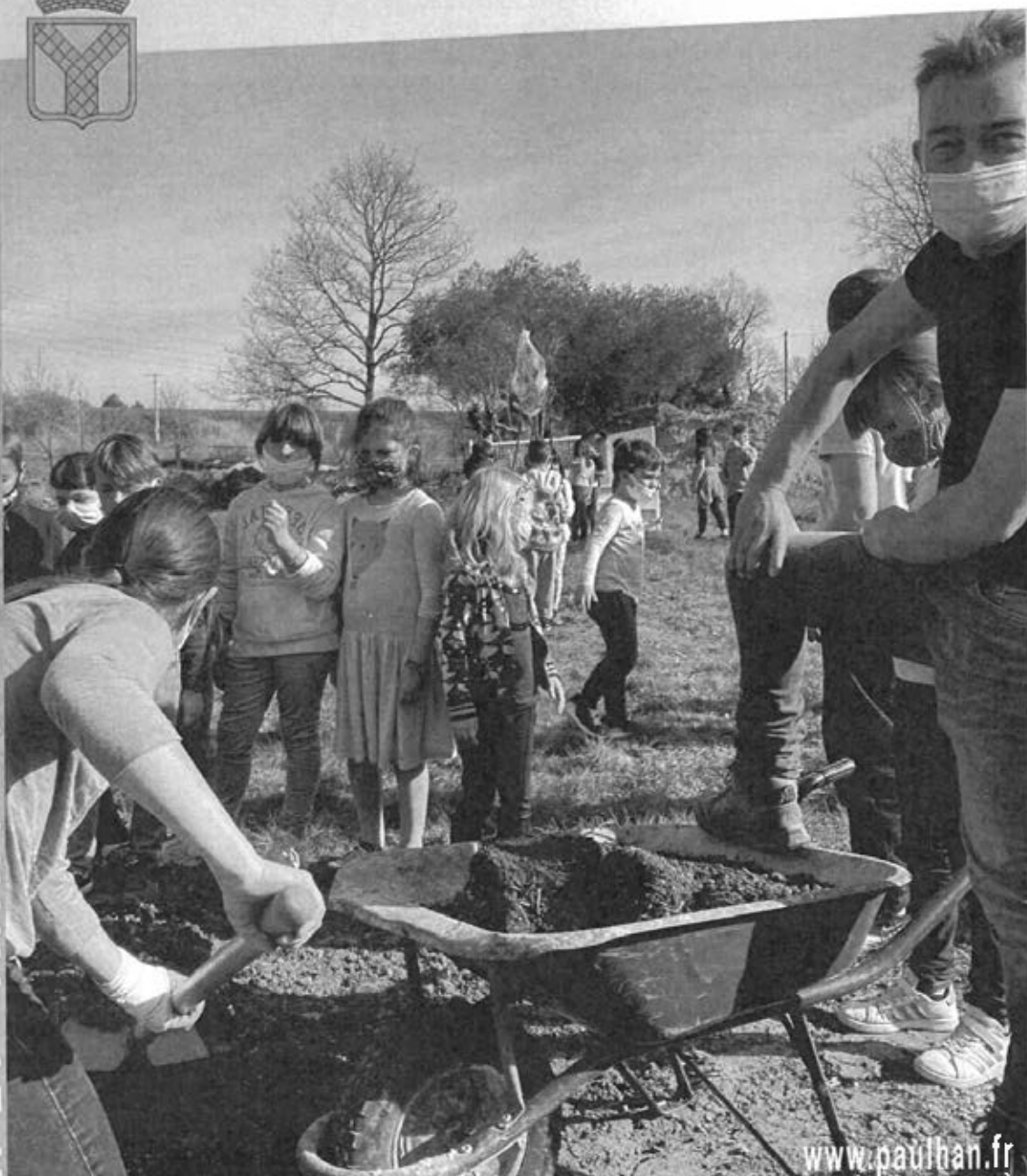
Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

PAULH'INFOS

le mag de Paulhan



N°21 - Avril / Mai / Juin 2021



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a délibéré en date du 09/07/2015 afin de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été adoptées dans le domaine de l'urbanisme notamment les lois Grenelle et ALUR. Il apparaît opportun de conforter le PLU de la commune avec ces nouvelles mesures.

Il semble donc nécessaire d'accompagner ces évolutions afin de fixer les objectifs en réorientant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire, à savoir :

- renforcer le dynamisme économique de la commune pour assurer la création de richesses et d'emplois ;
- développer une commune accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins de tous ses habitants ;
- maintenir l'équilibre harmonieux entre le développement économique de la commune, son aménagement (modes d'urbanisation, déplacement) et la protection de l'environnement naturel et agricole.

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.

Il est également possible d'adresser un courrier à M. le Maire par voie postale ou par mail mairite@paulhan.fr



**Vous avez un projet ?
remplissez la fiche jointe
à ce Paulh'infos !**

LE BUDGET PARTICIPATIF, C'EST :

- l'encouragement à l'implication citoyenne
- la réalisation de projets impulsés par les citoyens pour un budget total de 40 000€

- 3 types de projets qui n'impliquent pas de frais de fonctionnement lourds : moins de 5 000€ ; entre 5 000€ et 10 000€ ; plus de 10 000 €

(exemples : jeux - équipements de loisirs - sport - supports pour vélos - aménagement de lieux publics - réalisations artistiques...) pour vous inspirer, voir les projets 2020 du département <https://jeparticipe.herault.fr>

calendrier :

avril = appel à projet
mai = dépôts des projets (jusqu'au 24 mai)
juin / juillet = examen des dossiers + conseils
juillet / août = vérification de faisabilité avec les services techniques
Septembre = organisation du vote et vote
Octobre = début des réalisations.
Consultation du règlement sur le site [Paulhan.fr](http://paulhan.fr)
Renseignements : accueil@paulhan.fr

La cabanisation.... mais c'est quoi ?

La cabanisation est l'implantation sans autorisation dans des zones le plus souvent agricoles ou naturelles, de constructions ou d'installations diverses occupées de façon temporaire ou permanente. Elle peut prendre la forme diverse de constructions en dur, baraques, cabanons, résidences mobiles de loisirs, habitations légères de loisirs, caravanes.

Ces constructions ou installations sans autorisation très souvent installées en zones à risques, notamment au titre des inondations, constituent des infractions aux législations existantes en matière d'urbanisme, de santé, d'environnement ou de fiscalité.

Elles engagent la responsabilité des élus en cas d'inaction car elles portent atteinte au principe d'égalité de traitement des citoyens devant la loi. Par ailleurs, leur responsabilité pénale en cas d'inaction peut être engagée s'il existe des risques établis pour les personnes : inondation, pollution des eaux, insalubrité, mouvements de terrain ou feux de forêts.

Aussi pour faire face à ce fléau, la municipalité de Paulhan a adhéré à une charte le 14 septembre 2015 à la lutte contre la cabanisation, les constructions irrégulières et l'habitat précaire pour le département de l'Hérault. Cette charte portant plusieurs co-signataires est établie par les services de l'Etat, de la Justice, ainsi que de la chambre des Notaires et les services fiscaux.

C'est en ce sens que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM34), et ceux de la Police Municipale de Paulhan, procèdent à des contrôles réguliers, font appliquer la réglementation et notamment du PLU en vigueur, procèdent à des constats et à des verbalisations qui portent notamment sur une remise en état du terrain naturel.

À titre d'information, depuis l'adhésion à la lutte contre la cabanisation, les services ont réalisé 31 constats, 14 verbalisations et 17 évacuations de constructions, caravanes, chalets... et de remises en état naturel des terrains.

La municipalité, veillera tout au long de son mandat à faire appliquer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur et coordonnera ses actions de contrôles conjointement avec les services de l'Etat.



PAULH'INFOS

le mag de Paulhan



N°24 - Janvier / Février / Mars 2022

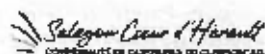


www.paulhan.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

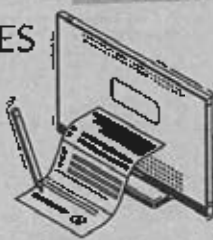
Urbanisme

Démarches en ligne



POLE AMENAGEMENT
URBANISME

VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE



SUR LE TERRITOIRE
SALAGOU CŒUR D'HERAULT

Depuis le 1^{er} janvier 2022, nous pouvons recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

LAISSEZ-VOUS GUIDER

Fait un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclarations préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, travaux en demande doivent être fait(s) d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux. Pour obtenir ces documents et accompagner la Communauté de Clermontais (PCL) à votre disposition un service en ligne, gratuit et accessible à tous. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder au service.

LE SERVICE EN LIGNE, C'EST :

- Un service accessible à tout moment et en tout lieu, 24h/24, 7j/7.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer au bureau pour déposer votre dossier ou d'attendre des documents en cours de traitement.
- Une démarche plus écologique, grâce à des documents numériques et à l'absence de papier.
- Plus de transparence et de suivi de vos demandes, grâce à un portail interactif et sécurisé avec tous les acteurs de l'urbanisme (Mairie, Service Urbanisme, Service Travaux, Service Fiscalité, etc.).

Pour garantir la qualité et la rapidité de nos services, nous vous recommandons de vous rapprocher de nos services pour obtenir les informations nécessaires à votre dossier.



Choisir le formulaire C.U. ou D.P. adapté à vos travaux.



Effectuer l'ensemble des pièces nécessaires à votre dossier.



Anticiper votre date de dépôt de dossier.

LES ÉTAPES :

1. Choisir le formulaire adapté.
2. Choisir un dossier afin d'accéder à votre espace personnel en renseignant « votre commune ».
3. Sélectionner les informations vous concernant.
4. Activer votre compte en cliquant sur le lien d'activation que vous recevrez par email.
5. Faire dépôt de dossier en ligne.
6. Suivre votre dossier en ligne.
7. Télécharger vos documents.
8. Choisir votre dossier à traiter.
9. Choisir l'adresse de votre dossier.
10. Après vérification de vos informations, cliquez sur « Envoyer ma demande ».
11. Suivre votre dossier en ligne.

Le dépôt en ligne est un service offert aux usagers. Nous n'avons pas d'obligation. Les usagers continuent de nous adresser leurs demandes par voie postale, pour les dossiers déjà déposés de manière traditionnelle.

À chaque étape de votre projet, nos services vous renseignent et vous accompagnent :



Service Urbanisme
Service Travaux
Service Fiscalité



Service Urbanisme
Service Travaux
Service Fiscalité



Communauté de Communes du Clermontais
10 Avenue du 11 Novembre 2018000 Clermont
04 77 66 95 50 - www.cc-clermontais.fr

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.

Il est également possible d'adresser un courrier à M. le Maire par voie postale ou par mail mairie@paulhan.fr

L'ESSENTIEL À RETENIR :

La plateforme est accessible via l'adresse :

<https://cc-clermontais.geosphere.fr/portailccs>

ou depuis le site web

de la Communauté de Communes du Clermontais :

<https://www.cc-clermontais.fr/un-territoire-de-service/urbanisme/>

Bien sûr, parallèlement, le service Urbanisme de la municipalité reste à votre disposition pour vous aider à monter vos dossiers.

Contact: 04 67 25 39 31

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

PAULH'INFOS

le mag de Paulhan



N°28 - Janvier / Février / Mars 2023



www.paulhan.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

URBANISME

Salagou Cœur d'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Service
URBANISME
AMÉNAGEMENT
HABITAT



À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

Plan Rénovation Façades

Vous vivez en cœur de ville/village ? Si vous êtes propriétaire, copropriétaire ou locataire et que votre façade fait partie des linéaires prestigieux, vous pouvez bénéficier d'une aide financière à la rénovation !



Retrouvez toutes les informations sur le Plan Rénovation Façades sur www.cc-clermontais.fr ou floutez le QR code ci-contre !

CONTACT : service Urbanisme, Aménagement et Habitat de la Communauté de communes - 04 67 88 95 50 - service.urbanisme@cc-clermontais.fr

La subvention accordée sera de :
+ 25 % du montant total TTC figurant sur le devis avec un plafond de 2 000 € pour la partie communautaire.
+ 5 % du montant total TTC sur le devis avec un plafond de 500 € pour la partie communale.

PAULHAN INFO n°28

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.

Il est également possible d'adresser un courrier à M. le Maire par voie postale ou par mail mairie@paulhan.fr

À partir du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31/12/2026, la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault lance le Plan Rénovation Façades. Un dispositif qui permettra d'octroyer une aide financière aux propriétaires en cœur de ville ou village des communes du Clermontais. En favorisant la valorisation patrimoniale grâce à la restauration des façades visibles depuis l'espace public, la Communauté de communes poursuit ainsi son objectif de renforcer l'attractivité et le dynamisme de ses centres urbains.

Propriétaires, copropriétaires et même locataires (avec accord de leurs propriétaires) pourront bénéficier de cette aide attribuée d'une part par la Communauté de communes et d'autre part par la Commune en question. Les travaux devront impérativement être réalisés par des artisans ou des entreprises professionnelles du bâtiment inscrites au registre de la Chambre des Métiers.

Pour connaître les conditions d'éligibilité à cette subvention, et pour toute autre demande, les propriétaires peuvent s'adresser au référent façade du service Urbanisme, Aménagement et Habitat de la Communauté de communes. Le service pourra clarifier si la façade est concernée par le dispositif (sur Paulhan, seules certaines façades du centre autour de la circulaire) les travaux couverts par la subvention, accompagner les propriétaires dans leur projet.

Service Urbanisme Aménagement Habitat de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault
Téléphone : 04 67 88 95 50

(demander le référent Plan Rénovation Façades)

Email : service.urbanisme@cc-clermontais.fr

Taxes d'aménagement

Le transfert de la Taxe d'Aménagement et de la part logement de la Redevance d'Archéologie préventive a été prévu par la circulaire du Premier Ministre du 12/06/2019 relative à la mise en œuvre de la réforme et l'organisation de l'État. Ce transfert s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 01/09/2022.

La taxe d'aménagement sera exigible à la date d'achèvement des opérations imposables ou à la date du procès-verbal constatant l'achèvement. Ainsi le redevable de la taxe d'Aménagement sera notamment la personne bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme.

Le redevable de la Taxe d'Aménagement devra déclarer les éléments nécessaires à son calcul, suivant des modalités définies par décret (D.n°2022-1188, 26 août 2022 : JO. 28 août), 90 jours à compter de la réalisation définitive des travaux. Ces taxes seront liquidées par les services fonciers de la DDFIP34.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

PAULH'INFOS

le mag de Paulhan

www.paulhan.fr



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

VIE / URBANISME

Déchèterie d'Aspiran

Route de Canet, 34800 - Aspiran
09 99 10 93 10

<https://www.syndicat-centre-herault.org/vos-dechets-en-pratique/decheteries/decheterie-aspiran/>

Horaires d'hiver: du mardi au samedi.

Matin : 9h à 12h / Après-midi : 14h à 17h15

Attention

Déchèterie fermée les lundis, dimanches et jours fériés.

Réemploi

Cette déchèterie est équipée d'un local pour les objets réemployables encore en bon état.

Conditions d'accès

Le badge est obligatoire pour accéder en déchèterie.

Si vous n'avez pas encore votre badge, créez votre compte sur internet et téléchargez l'application «tri et moi» sur votre smartphone. Si vous n'êtes pas équipé, n'hésitez pas à contacter les services pour obtenir un badge matérialisé.

Sont exclusivement admis :

- les particuliers résidant sur le territoire Centre Hérault.
- les véhicules légers n'excédant pas 2 mètres de hauteur, attelés d'une remorque ou non.
- les artisans-commerçants des communes du territoire Centre Hérault, sous certaines conditions techniques et tarifaires.

Attention, depuis janvier 2023, les professionnels du bâtiment ne seront plus acceptés en déchèterie. Vous devrez vous rendre dans les déchèteries professionnelles du territoire.

1) La déchèterie professionnelle de l'entreprise VMITP à Saint-André-de-Sangonis - rue du Pont de Gignac

Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 17h - Contact : VMITP au 04 67 44 30 03

En plus d'un service de dépôt des déchets, la société VMITP propose sur place la vente de produits issus de la valorisation des inertes.

2) La société Rouvier à Lodève - Zone industrielle route de Montpellier - Contact : 04 67 44 30 03

Elle prend en charge le recyclage et la valorisation de déchets inertes.

3) La déchèterie professionnelle à Aspiran

L'entreprise VMITP reprendra l'exploitation de cette déchèterie. Pour l'instant cette déchèterie est toujours gérée par le Syndicat Centre Hérault

TRI et Poubelles Jaunes



Elles arrivent enfin! Les services du Syndicat Centre Hérault ont commencé la livraison dans quelques quartiers de Paulhan. Mais attention, leur ramassage ne débutera pas avant mi février.

Comme annoncé lors de la réunion de décembre, le centre ville, quant à lui, sera prochainement équipé des bornes d'apport enterrées avant la suppression des poubelles.

Trier, c'est prévoir l'avenir

Ne pas trier, c'est polluer plus et payer encore plus...

Actuellement, le contenu des poubelles grises part à l'enfouissement dans les anciennes mines d'uranium de Soumont, c'est la partie la plus chère du traitement des ordures. Hors, la décharge de Soumont est presque pleine, et les solutions de remplacement ne sont qu'à des distances excessives, ce qui entrainera des frais supplémentaires... il est donc logique de vouloir diminuer le volume des poubelles grises en triant d'un côté le compost et de l'autre les emballages qui peuvent être valorisés soit en combustible soit en réutilisation. Bien sûr tout n'est pas encore au point, mais les progrès techniques se font déjà sentir et la nouvelle unité de tri de St Tibery commence à remplir son rôle.

PLAN RENOVATION FAÇADES :
voir Paulhan'infos N°28

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Un registre de concertation est disponible à l'accueil de la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, destiné aux observations de toute personne intéressée.

Il est également possible d'adresser un courrier à M. le Maire par voie postale ou par mail mairie@paulhan.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

PAULH'INFOS



le mag de Paulhan

N° 42 - Juillet / Août / Septembre 2026



www.paulhan.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026



URBANISME / PREVENTION

Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme des personnes morales

Depuis le 01/01/2025, dans les communes de plus de 3 500 habitants, les personnes morales sont dans l'obligation de transmettre leurs demandes d'autorisation par voie électronique (décret n°2024-1043 du 18/11/2024).

Permanences urbanisme CCC

Un technicien du service instructeur de la CCC assure des permanences urbanisme en mairie tous les jeudis de 9 h à 11 h. Il est nécessaire de prendre RDV auprès de l'accueil au 04 67 25 00 08 en précisant obligatoirement le motif de la demande ainsi que le numéro et la section de la parcelle concernée par le projet.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal de Paulhan a par délibération en date du 29/04/2024 approuvé le bilan de concertation et l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Prévention des feux de forêt Les forêts et espaces naturels sont des territoires particulièrement vulnérables

L'étendue des surfaces boisées rend notre territoire vulnérable au risque incendie de forêt et végétation, notamment en période estivale. Leur impact sur l'environnement est considérable, détruisant la faune et la flore des zones touchées. Les incendies ont également un impact sur la qualité de l'air.

Connaître les bons comportements

- La prévention du risque incendie de forêt passe par des comportements responsables :
- aux abords des forêts, n'allumez aucun feu ni de barbecue ;
 - ne jetez jamais vos mégots en forêt ou par la fenêtre de votre voiture ;
 - ne réalisez pas de travaux avec des matériels pouvant déclencher un feu (disqueuse, soudeuse...) les jours de fort risque d'incendie ;
 - ne stockez pas vos combustibles (bois, fuel, butane) contre votre maison ;
 - témoin d'un début d'incendie, prévenez le 18, le 112 ou le 114 et essayez de localiser le feu avec précision ;
 - mettez-vous à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours.

Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme



Depuis le 1er janvier 2022, les administrés de la Communauté de communes du Clermontais peuvent effectuer en ligne toutes leurs démarches de dépôt de demandes à l'urbanisme grâce au Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme.

Cette plateforme numérique permet le dépôt des demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir, des déclarations préalables aux travaux et des demandes de certificats d'urbanisme à tout moment, où que l'on soit et de manière gratuite et simplifiée.

La plateforme est accessible via l'adresse :

<https://cc-clermontais.geosphere.fr/portailsccs>
ou bien depuis le site de la CC du Clermontais :
<https://www.cc-clermontais.fr/un-territoire-de-service/urbanisme/>

Le manuel d'aide aux démarches en ligne peut être téléchargé sur le site de la commune de Paulhan dans l'onglet Urbanisme.

Prévention des noyades Adoptez les bon réflexes ! La plupart des noyades sont évitables !

L'arrivée des vacances et de la chaleur entraîne une hausse des noyades estivales. Selon les données de Santé publique France, entre le 1er juin et le 30 septembre 2025, 1 418 noyades ont été recensées en France, dont 409 mortelles. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2024. Les noyades restent la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans.

Pour se baigner en sécurité :

- Apprenez à nager et évaluez votre niveau avec un maître-nageur.
- Prévenez un proche avant de vous baigner.
- Évitez la baignade en cas de fatigue, frissons ou malaise.
- Privilégiez les zones surveillées et respectez les consignes de sécurité.
- Informez-vous sur les dangers (courants, météo, fondueur).

Avec les enfants :

- Surveillez-les en permanence et baignez-vous avec eux.
- Désignez un seul adulte responsable de la surveillance.
- Évitez les comportements à risque :
- Ne consommez pas d'alcool avant ou pendant la baignade.

- Entrez progressivement dans l'eau, surtout après une exposition au soleil.
- Ne surestimez pas votre condition physique, notamment en milieu naturel.



Témoin d'une noyade, d'un incendie, d'un malaise ?
Composez un des 3 n° d'appel d'urgence :
15 - 18 ou 112

Canicule et fortes chaleurs Protégez-vous !

La canicule correspond à des températures très élevées pendant plusieurs jours et nuits consécutifs. Elle peut provoquer fatigue, déshydratation ou coup de chaleur.

Pour se protéger :

- Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif.
- Restez au frais : fermez volets et fenêtres la journée, aérez la nuit.
- Portez des vêtements légers et évitez les efforts physiques aux heures chaudes.
- Rafraîchissez-vous avec des douches tièdes, un ventilateur ou un brumisateur.
- Privilégiez les endroits climatisés ou frais plusieurs heures par jour.

- Mangez léger, notamment des fruits et légumes.

Soyez solidaires :

- Prenez des nouvelles de vos proches et des personnes isolées.
- En cas de malaise ou de coup de chaleur, appelez rapidement les secours.

En cas d'épisode « canicule »

Numéro d'information (appel gratuit) : 0 800 06 66 66
N'hésitez pas à venir profiter (aux heures d'ouverture au public) des espaces municipaux climatisés :
- salle des mariages à la mairie, 19 cours National
- médiathèque, bd de la Liberté

Personnes vulnérables / isolées :

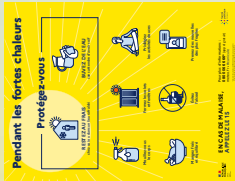
Inscrivez-vous sur le registre communal !

La commune dispose d'un registre pour contacter et aider les personnes isolées ou vulnérables, notamment en cas de canicule. Peuvent s'y inscrire :

- Les personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile
- Les personnes de plus de 60 ans incapables au travail
- Les adultes handicapés vivant à leur domicile
- Les personnes atteintes de pathologies nécessitant une aide

L'inscription est facultative mais recommandée. Contactez l'accueil de la mairie au 04 67 25 00 08.

Plus d'infos, flashez le QR Code ou RDV sur <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaude-et-leurs-effets-sur-la-sante>



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

V. ANNEXE - SITE INTERNET

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

VI. ANNEXE - PRESSE

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Paulhan Les élèves découvrent le patrimoine 15.01.17



Rendez-vous. À écouter à l'illustre Th
Le premier café lyrique de
2017, proposé par Pézenas
et opéra. Il sera accompagné
de Martine Laude, violoniste
Capitole de Toulouse et
17 h, accueillera Joseph Guillo.
ce dimanche 22 janvier, à
baryton, connu pour ses nom-
participé au festival de n

Paulhan Un conseil municipal jeudi 19.01.17

Le premier conseil municipal de l'année 2017 a été fixé au jeudi 26 janvier à 18 h 30. Il abordera 19 points. Un ordre du jour qui n'a rien à voir avec celui du 22 décembre qui n'avait traité qu'un seul sujet. Parmi les 19 points que devront trancher les élus, les travaux pour l'extension de la bibliothèque apparaissent déjà comme un temps fort. Pas moins de 4 demandes de subvention vont devoir être validées car les coûts des travaux seront conséquents. Mais le rôle de cette institution dans la commune rassemble les générations qui viennent y puiser une richesse intellectuelle. Autre point : le Plu (plan local d'urbanisme) avec son Padd (projet d'aménagement et

de développement durable) et le Plui (plan local d'urbanisme intercommunal). La loi Notre prévoit en effet le transfert du Plu des communes à leur Intercommunalité. Cependant sur la base de la loi Alur, les communes membres d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) peuvent s'opposer à ce transfert sous réserve de réunir 25 % des conseils municipaux représentant 20 % de la population totale d'un EPCI. C'est cette stratégie que la municipalité semble vouloir défendre et proposer devant cette instance municipale. D'autres sujets seront abordés aussi : des travaux de voirie, des questions touchant au personnel municipal, etc.

LD3

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

19.02.17

symbolique, dans les Pyrénées-Orientales : c'est en effet dans ce château que des centaines d'espagnols ont pu survivre et donner la vie. C'est aussi là, dans "ce havre de paix" que s'est distinguée Elisabeth Eidenbenz, enseignante et infirmière suisse.

mais surtout fondatrice de cette maternité gérée par la Croix Rouge suisse de 1939 à 1944. C'est ensuite devant le mémorial de Fivesalles que Gilbert Susagna attendait les collégiens pour une visite et des échanges qui ont marqué l'esprit des élèves, dont quelques uns avaient assisté à

l'exposition sur le camp d'Agde qui s'était déroulée à Paulhan en mai 2016. D'autres, il est vrai, ont également retrouvé une page de leur propre histoire familiale. Une manière pour le collège d'enseigner et de faire vivre les valeurs de la République à ces jeunes.

22-02-17

pitres des budgets commune, eau et assainissement ont été abordés avec, quelques fois, des demandes d'explications ou des commentaires de certains élus : niveau de l'endettement de la commune (encours de la dette et l'annuité de l'emprunt).

dépenses et recettes de fonctionnement, soldes intermédiaires de gestion, dépenses (étude du Plu...) et recettes (subventions, excédents reportés et TVA générée...) de la section investissements. Pour 2017, cinq objectifs ont été affichés : la maîtrise des

dépenses de fonctionnement, l'optimisation des recettes sans augmentation des impôts, le maintien de l'épargne nette au niveau de 2016, la maîtrise financière en investissement des projets, le financement des besoins d'équipement par l'autofinancement, la TVA, l'utilisation des excédents et le recours aux aides financières. Pour l'eau et l'assainissement, 2017 sera une année de transition puisque le transfert de compétence à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2018 a été validé par arrêté préfectoral. Seul l'entretien courant sera donc assuré ainsi que la réalisation des études préalables à de futurs travaux d'investissement portés par l'intercommunalité à partir de 2018.

Dans le cadre d'un échange scolaire entre les collégiens pailhanais et ceux de Gauting, près de Munich, en Allemagne, le collège Maffre-Baugé accueillera les jeunes Allemands du vendredi 17 au

vendredi 24 mars. Les collégiens paulhanais iront à Gauting du mercredi 26 avril au mardi 3 mai. Cet échange vise à prolonger le jumelage entre la commune de Paulhan et celle de Krailling.

mais ces voyages pédagogiques nécessitent des financements. C'est pourquoi le collège paulhanais organisera, samedi 25 et dimanche 26 février, une vente d'oreillettes.

de 6 € le ballotin de six oreillettes. L'association Alpe aidera au financement de ce voyage en organisant un loto dimanche 12 mars. Renseignements pour les

Paulhan Changement de patron au garage Renault

Grégory Harrang est un homme presse. Agent Renault à Montagnac, il vient d'acheter le fonds de commerce de l'ancien garage Renault, à Paulhan, au groupe Chabrier Tressol.

À 36 ans, cet homme reconnaît bien volontiers qu'il est atteint du virus de la marque au losange. Après avoir travaillé pendant 9 ans chez Renault à Pézenas, il ouvre à Montagnac le 1er novembre 2011, son premier garage, Renault évidemment, en qualité d'agent. Être concessionnaire ou agent d'une marque n'implique pas les mêmes obligations. Il en est ainsi d'abord pour les ventes de voitures qui relèvent de



■ Une équipe de proximité : Jean-Michel, Yannic et Grégory.

l'exclusivité de la concession. Grégory Harrang n'a pas voulu laisser passer l'occasion de s'acheter et l'affaire s'est conclue tout récemment.

Un soulagement pour Jean-Michel, le mécanicien de la première heure particulièrement apprécié dans la commune. Avec Yannic, carrossier-peintre, sur les 2 agences, le nouveau patron du garage veut relancer l'enseigne.

Et les clients ne semblent pas manquer : au point où il envisage déjà, si la charge de travail perdure, d'embaucher en 2018 un second mécanicien.

► Correspondant Midi Libre / legitimite@midi-libre.fr

midi.fr

Paulhan Conseil municipal : la majorité en désaccord

Les périmètres de protection modifiés de la cave coopérative ont fait débat.

À la demande du maire Claude Valéro, le conseil municipal du 16 novembre a débuté par une minute de silence, en mémoire de Marie-Christine Bousquet, maire de Lodève, décédée le 15 novembre. Ce même conseil s'est achevé, en revanche, dans une ambiance moins consensuelle, opposant certains élus de la majorité entre eux.

En effet, Christian Ballester, après avoir déjà voté contre le budget Eau et assainissement, a dénoncé, en fin de réunion, les incohérences des périmètres de protection modifiés de la cave coopérative et de Notre-Dame-des-Vertus pré-



■ Le maire Claude Valéro soumettra le projet final au vote.

rés et proposés par les Bâtiments de France. Les explications fournies par les élus de son camp n'ayant pas réussi à le convaincre, il a été soutenu,

dans la foulée, par les élus de la liste Paulhan Avenir. Le maire a cependant rappelé qu'un tel projet devait être soumis à l'accord du conseil muni-

cipal pour le rendre applicable dans le futur Plan local d'urbanisme (Plu). Mais c'est donc à la majorité relative (6 voix contre) que ce point a été adopté. Deux autres sujets ont subi le même sort, à l'initiative de l'opposition : la délégation d'attributions du conseil municipal au maire en matière de marchés publics (4 voix contre et 2 abstentions dont celle du maire lui-même) et l'avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public d'un relais Bouygues télécom (4 abstentions). Tous les autres points ont fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

► Correspondant Midi Libre / legitimite@midi-libre.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Paulhan

20/07/2018

● CCAS

Le centre communal d'action sociale sera fermé du lundi 23 juillet au mercredi 15 août inclus. Des permanences seront assurées durant cette période. Pour prendre rendez-vous contactez le 04 67 25 89 73.

● PISCINE

20 juillet, fin de la première quinzaine aquatique pour

les 6-12 ans avec remise des diplômes et des récompenses. Contact : 04 67 25 13 05.

● RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Les objectifs du Plu doivent être précisés. Un registre a donc été ouvert à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture pour recueillir les observations.

Paulhan Les festivités d'été ont été lancées

20-07-18

Près de 300 personnes, toutes générations confondues, ont vibré au son et au rythme de la musique andalouse. Avec Music Arts Events, un incontournable du spectacle de qualité, le comité des fêtes (CDF) a visé juste en choisissant l'originalité.

Personne ne s'y est trompé et surtout pas le maire, Claude Valéro, qui a souligné le caractère innovant d'une telle manifestation. Le spectacle « *Romancia des caballos* », magistralement exécuté par des artistes chevronnés, comme les prestations du chanteur et guitariste de flamenco, Anthony Molins, qui a fait chavirer le cœur de nombreux Paulhanais d'origine espagnole, sans oublier le charme pétulant de la danseuse Flamenca, Elodie Rodriguez, tout a été marqué d'une pierre blanche pour le CDF.

Cerise sur le gâteau pour

celui-ci, il a conclu son programme avec la présentation de l'art andalou du dressage de chevaux, pure race espagnole, des écuries du mas Chaumot de Cournonterral. Un moment calient, suivi par la soirée mousse, vendredi 6 juillet, place du griffe. Un formidable divertissement pour les jeunes et les moins jeunes, toujours avec Music Arts Events et le DJ KPA pour la partie musicale, particulièrement réussie, mais aussi avec la SARL Omega pour une mousse qui n'a jamais été aussi abondante. Bonne humeur, convivialité ont été le ciment de ces rassemblements qui lancent les festivités d'été sur la commune.

Mais pour Jany Taffala, la présidente du CDF, et ses quelques rares bénévoles, se profite déjà l'organisation de la Nuit du vin (9 août) et de la fête du village (18 et 19 août).



Paulhan Hérault Sport : le ludique d'abord



■ "Même pas peur" semble nous dire ces tout petits.

Présente sur les terres paulhanaises le vendredi 20 juillet, la tournée d'Hérault Sport, la 32^e du nom portée par *Midi Libre*, est allée à la rencontre des jeunes de la commune pour promouvoir le sport, la santé et l'environnement. Au programme de cette étape : baby gym, athlétisme et tambourin sur l'esplanade de la gare pour la soixantaine de participants. Souvent accompagnés d'un parent et de nounous, petits et plus grands, ont participé avec amusement à des activités physiques encadrées par 8 moniteurs

diplômés. Le coin lecture et le stand de prévention solaire auxquels s'est attaché l'atelier de recyclage des déchets l'après-midi n'ont pas été boudés par les adultes soucieux de faire découvrir le livre plus petits par une approche ludique.

Les plus grands sont d'eux-mêmes pêcheurs de conseils pour se préserver des effets du soleil. Les participants récompensés par Hérault Sport semblaient avoir emporté le mode ludique cédredi. Prochaine étape Balaruc les Bains 23 juillet.

Paulhan Un job d'été offert aux diplômés

C'est en mairie que Claude Valéro, le premier magistrat, accompagné d'Isabelle Gavi-net, adjointe, a reçu les diplômés de l'année scolaire 2016-2017, afin de leur exprimer sa fierté, mais surtout pour les féliciter et les encourager. Qu'ils aient réussi le brevet, un CAP, le BAC ou un BAC professionnel, ces jeunes Paulhanais ont obtenu



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Paulhan Un projet de maison de santé se heurte au nouveau PLU

Le terrain n'est plus en zone constructible dans le futur plan local d'urbanisme.

Un projet privé de maison de santé pluridisciplinaire mené par l'une des deux pharmacies de Paulhan est, pour l'instant, dans l'impasse.

Teddy Heu, le pharmacien en question, est installé à Paulhan depuis 18 mois. Aujourd'hui il souhaite créer cette maison de santé qui accueillerait sa pharmacie mais aussi plusieurs professionnels de santé et de nouveaux médecins. « Paulhan a un vrai problème de désert médical », plaide le jeune pharmacien. « Avec 4 000 habitants, le projet de deux nouveaux quartiers et un bassin de 8 000 personnes, ce sont 8 médecins qu'il faudrait. Aujourd'hui, les médecins ne prennent plus de patient et les personnes sont obligées parfois d'aller jusqu'à Montpellier. Ce projet de maison de santé est une bonne réponse à ce pro-

blème avec une structure qui favorise l'installation », affirme-t-il.

Actuellement sa pharmacie qui est passée d'un salarié et denu à 5 personnes est trop à l'étroit, avec seulement 25 m² de surface de vente. « Certains jours, j'ai compté jusqu'à 18 personnes. Je vous laisse imaginer la situation », confie Teddy Heu.

Favoriser l'installation de médecins

La nouvelle structure représenterait 1 600 m² de bâtiment, entre la pharmacie et les différents professionnels de santé, ainsi qu'un parking de 70 places, pour un investissement entre 2 et 2,6 M€. « Ce type de structure est dans l'air du temps, avec des aides nationales pour les professionnels. Il serait possible également de signer des accords avec les hôpitaux de Pézenas et Clermont-l'Hérault pour que des spé-



■ Le projet devait être réalisé en face d'Irrifrance.

cialistes puissent assurer de temps en temps des consultations sur le village. Il serait aussi possible de mener des actions de santé comme par exemple le dépistage du diabète ou des actions vers les personnes âgées afin d'améliorer la prise en charge des patients. »

Quant aux différents professionnels, ils seraient prêts à intégrer la structure, affirme Teddy Heu.

L'n terrain a été trouvé, entre le centre et la grande surface, face à Irrifrance. « Les banques sont prêtes à s'assurer, j'ai un architecte et les études sont faites. Mais le terrain n'est plus en zone constructible depuis la révision du Plan local d'urbanisme », explique le pharmacien. Et une fois bouclé, le nouveau PLU ne pourra être revu avant longtemps.

T.D.

Un coup fatal à l'actuel cabinet médical

Du côté du maire, ce projet de maison de santé pose quelques problèmes. Claude Valéro évoque notamment la réflexion en cours sur la revalorisation des bourgs centres, une opération pilotée par la Région et dont Paulhan pourra bénéficier, avec des aides à la clé. Dans ces conditions, sortir la pharmacie du centre-ville serait anachronique.

Pour ce qui est du nouveau plan local d'urbanisme, la tendance est de privilégier les terres agricoles en densifiant l'existant. « Aujourd'hui, mais sommes contraints à ne pas augmenter la surface constructible au-delà de 4 ha »,

confie le maire. « Ce n'est pas du tout garanti qu'une telle demande soit acceptée », affirme Claude Valéro.

Deux structures concurrentes

Mais l'été est surtout réticent du fait que le projet de maison de santé lui paraît éloigné du centre. « Le parcours à pied est accidentogène et un peu loin pour les personnes âgées. Même si la mairie réfléchit à un aménagement de voie verte qui pourrait aller jusqu'au supermarché. Pour l'instant il est plus question de redynamiser le bourg centre. Mais aucune décision n'a

été prise et le sujet n'a pas été abordé de façon collective. Il faut y réfléchir. »

Autre point important pour le maire, ce nouveau projet mettrait un coup d'arrêt au cabinet médical en service depuis 5 ans vers la gare. Là aussi une initiative privée, l'investisseur ayant construit ce bâtiment qui regroupe médecins, infirmières, kinés, sage-femme, podologue... Avec, par ailleurs, un investissement pour une crèche. « J'ai des scrupules à effacer d'un revers de main ce qu'a fait cette personne il y a quelques années pour le développement du village », reconnaît Claude

Valéro. « Même s'il faut prendre en compte aussi le développement de la santé. »

« Le cabinet médical et la crèche ont représenté un lourd investissement pour amener quelque chose d'indispensable au village. Il ne serait pas correct de ne pas respecter les personnes qui se sont investies », plaide Patrick Pérez, à l'origine des deux structures. « Il est très difficile de faire venir aujourd'hui des médecins. A Pézenas il n'en reste qu'un. Les professionnels veulent plus de temps libre. Créer une nouvelle structure, ce serait ne pas tenir compte de la réalité », affirme-t-il.

La section de tambourin a repris le chemin de la salle

Après une dernière saison à autres matchs en déroute...

Paulhan Le maire Claude Valéro sollicitera un second mandat

L'élue a annoncé sa candidature au cours de la cérémonie des vœux.

26.01.19

La présentation des vœux à la population fait partie des traditions que les élus municipaux ont inscrites dans le marbre des usages républicains. Dans la salle des fêtes mercredi 16 janvier, en présence d'un public dense et de nombreux invités dont le député Philippe Huppé, le maire Claude Valéro a livré une première information dès le début de son allocution : il sera candidat à sa succession. Écartant les réalisations exécutées depuis 2014 pour ne pas incommoder l'assistance, il s'est contenté d'énumérer les opérations pour la fin de mandat (réfection routes d'Uzclas et du Balast, rénovation de la gare, continuité de la voie verte, projet de la station d'épuration, aménagement paysager du cimetière et de Notre-Dame-des-Vertus et proposition d'un nouveau Plu).

La seconde partie de son discours a pris ses racines dans les engagements du 101^e congrès des maires de novembre dernier à Paris. Avec deux points déclinés au plan local. Le premier : servir le citoyen. Pour l'élue, le maire pendant toute la durée de son mandat, doit porter une attention permanente, et allier aux autres, agir pour tous au tra-



■ L'édile paulhanais entouré du conseil municipal et de nombreux invités.

vers de petites et grandes réalisations dans les différents domaines de leur vie quotidienne créer des centres de réflexions et chercher les soutiens institutionnels nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par exemple.

La médaille de la ville pour récompenser le sens de l'engagement

Le second : agir pour la République. Pour Claude Valéro, qui comprend la détresse des "gilets jaunes" sans accepter la casse et les agressions, la République est avant tout une construction humaine collective. Il a donc invité chacun, localement, à donner du corps aux devises de liberté,

d'égalité, de fraternité, auxquelles il a ajouté laïcité, humanité et responsabilité. Et d'appeler tous les citoyens à s'engager pour faire gagner les valeurs d'éducation, de culture, de partage et de solidarité.

C'est pour leur engagement en soutien aux associations ou dans leur activité professionnelle que les époux Clamouir, Halbrecht et Davit (QQOA), que Carine Gasc (adjudant-chef chez les pompiers) Sandra Mutuel (directrice de l'école Arc-en-Ciel) et Philippe Rouquette (Miel Rouquette lauréat trophée TPE) ont reçu la médaille de la ville de Paulhan sous les applaudissements du public.

● L'AMICALE DE JUMELAGE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'AJPK (Amicale de Jumelage Paulhan-Krailing) tiendra son assemblée générale vendredi 25 janvier à 18 h 30 à la salle des fêtes au 65 Cours National.

Outre la présentation des rapports annuels et des activités prévues pour l'année 2019, il sera procédé à l'élection des membres du conseil d'administration et à la désignation des commissaires aux comptes. Un repas partagé et le verre de l'amitié clôtureront la rencontre.

► Renseignements :
Judy Prades
au-06 84 15 27 02.

Paulhan 26.01.2020 Viabilisation d'une parcelle de 2 hectares sur la Barthe

La zone de la Barthe, communément appelée la ZAE, a démarré sa transformation en 1990 sous l'impulsion du maire de l'époque Bernard Soto. Zone municipale d'abord puis communautaire ensuite, elle a bénéficié de l'évolution du plan local d'urbanisme (PLU) pour devenir une zone mixte économique. Depuis le mois d'octobre 2019, la Communauté de communes du Clermontais a entrepris d'importants travaux pour viabiliser une parcelle de 2 hectares vendue au propriétaire de l'actuel Carrefour Contact.

Des créations d'emplois

Des travaux qui concernent des opérations de terrassement, la mise en place des réseaux humides et d'un bassin de rétention, et enfin celle des réseaux secs (électricité, éclairage public) qui devrait s'achever fin. Des travaux de voirie et la création d'espaces verts (espaces paysa-

gers) suivront pour une livraison prévue pour fin mars.

Le projet de création, avec agrandissement, d'un supermarché alimentaire a été validé dans un premier temps par la Commission départementale d'aménagement commercial. Le permis de construire est en cours d'instruction dans les services de la Communauté des communes du Clermontais.

C'est cependant le maire de Paulhan qui apposera sa signature pour valider ce permis. Un projet validé également par les élus communautaires pour un coût total HT de 500 000 € et qui, à terme, devrait également déboucher sur des créations d'emplois supplémentaires.

Sur les quelque 15 hectares que recouvre la zone de la Barthe, il restera encore 2 hectares disponibles à aménager pour répondre à d'autres projets.



Le bassin de rétention aménagé pour viabiliser la parcelle.

Paulhan 27.01.2020

• VOYAGE

EN SLOVAQUIE

L'Amicale paulhanaise autour de Stefanik (APAS) organise fin juillet 2020 un voyage en Slovaquie. Dans le cadre du jumelage Paulhan-Brezova pod Bradlom-Kosariska, les Slovaques ont en effet invité les Paulhanais à commémorer avec eux le 140^e anniversaire de la

naissance de Milan Stefanik et fêter les 20 ans du jumelage.

À cette fin une réunion d'information, présidée par Joël Diaz, se tiendra à l'espace associatif Louis-Sert le mercredi 29 janvier à 18 h 30.

Pour tout renseignement : contacter Joël Diaz au 06 50 07 28 71.

Paulhan 29.01.2020 Le marché bio et local finira plus tard ce dimanche



Les halles devraient résonner de moments de convivialité dimanche.

Dimanche 2 février, le marché bio et local connaîtra une effervescence particulière, puisqu'il se prolongera exceptionnellement jusqu'à 16 h 30. Si la vente de produits locaux et bio aura bien lieu dans les halles du village de 9 h à 12 h, la matinée - animée aussi par Pôles en Pommes et par le musicien Michel Litée - sera prolongée, à partir de 12 h, par un repas que le public pourra prendre en commun avec les producteurs exposants. À l'issue du déjeuner, d'autres associations exposeront leurs

savoirs : Kuelle d'Adissan, Pézenas en transition, Abeilles environnement de Canet, Atelier zéro de Nébian. Re'n'art de Pézenas et, enfin, Evens de Paulhan qui organise cette manifestation.

Le public pourra également écouter une conteuse, découvrir un atelier qui construit des hébergements pour abeilles, un autre qui fabrique des produits ménagers, ou encore participer à la création collective d'une grande fresque dans une ambiance que tous voudront conviviale et chaleureuse.

18 02 2020

Paulhan

L'orientation budgétaire présentée et discutée

Jeudi 13 février, l'exécutif municipal a présenté l'orientation de son budget communal pour l'année 2020. Un débat (imposé par la loi) au cours duquel, et dans le calme, les élus de l'opposition ont fait valoir leurs points de vue.

Pas d'innovations particulières dans l'élaboration de ce budget qui continue de répondre à quelques principes : maîtrise des dépenses, diminution du besoin de financement, maintien des taux locaux d'imposition et de la politique de tarification, et, enfin, poursuite des investissements selon PPI avec une recherche de financements publics. Les actions de proximité (ex : entretien voirie, écoles, etc.), le développement du territoire (PLU), le



Une séance apaisée pour l'examen du DOB.

développement économique (implantation de nouveaux acteurs), la culture, l'éducation, le sport et la santé, les chemins ruraux, l'éclairage public, la réhabilitation du bâtiment central de la gare, l'achèvement de la médiathèque constituent des priorités pour 2020, dans le cadre d'un budget toujours plus contraint.

Paulhan

Une maison médicale bis sur la commune ?

Pour Teddy Heu, propriétaire depuis 2017 de la pharmacie de la Fonette, équipée aujourd'hui d'une cabine de télé-médecine, s'inscrire dans la réalité est une nécessité. Ce docteur en pharmacie, âgé de 31 ans et père de 3 enfants, face au désert médical annoncé, travaille depuis plusieurs mois son projet de « maison médicale bis, afin de rendre la commune de Paulhan plus attractive pour les médecins et les personnels paramédicaux ».

Pour atteindre cet objectif, il a acheté le Buffet de la gare situé sur l'esplanade de la Gare et a fait réaliser, par des architectes, un projet en deux variantes. L'une de 300 m² et l'autre de 400 m², intégrant dans les deux cas une nouvelle pharmacie. Un projet, dit-il, prêt à être déposé



Teddy Heu, à l'endroit où il veut créer cette nouvelle maison médicale.

en mairie.

Dans les deux hypothèses, il précise avoir obtenu d'ores et déjà le soutien de sa banque. La forte progression du chiffre d'affaires de la pharmacie de la Fonette

depuis 3 ans expliquerait cette confiance : « Le projet in fine retenu sera donc financé sans la moindre dépense pour la commune ». Particularité dans son projet, la création d'un

« drive ou d'un click and collect », via une interface sécurisée qui permettra aux patients, après la consultation médicale, de récupérer à la pharmacie de référence, leurs médicaments déjà ensachés, le tout accompagné des conseils habituels. Teddy Heu, a de l'ambition pour cette future structure, qu'il espère réaliser sur les terres paulhanaises. « Cette maison médicale "bis", outre le fait qu'elle facilitera le parcours des soins, pérennisera aussi l'offre de soins en la diversifiant y compris dans le cadre de partenariats, créera surtout de nouveaux emplois dans la commune en sus des 3 premiers déjà mis en place au sein de la pharmacie de la Fonette ».

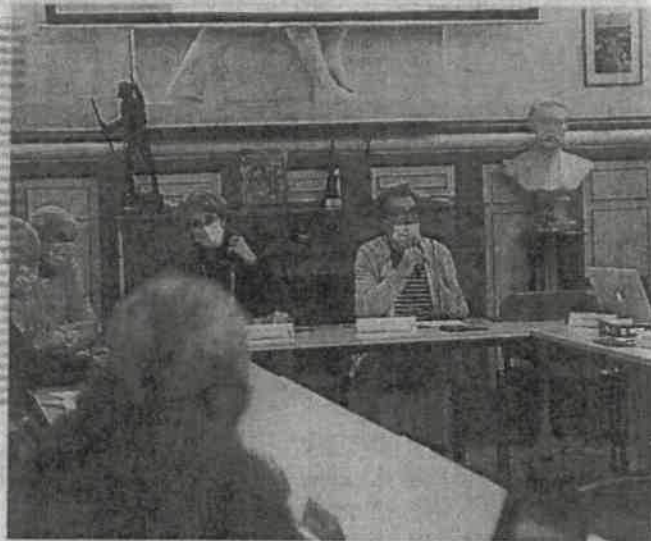
► Correspondant : stephane@paulhan.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Paulhan

25/11/2021

4 nouveaux hectares de zone d'activités bientôt ouverts



Les changements ne pouvant pas attendre le mois de décembre, Claude Valéro avait convoqué un conseil municipal exceptionnel.

Ce lundi 22 novembre, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la **modification N° 4 du PLU** qui permettra l'urbanisation de 4 hectares de zone d'activités, situés dans le prolongement de la ZAE de la Barthe. En effet, les zones d'activités actuelles n'ont plus de capacité d'accueil et plusieurs entreprises installées dans le tissu urbain du village ont des besoins rapides de s'étendre. Elles en ont déjà manifesté leur intérêt, notamment M + Matériaux, Peyre Philippe Construction, le garage D'Pan Auto, Hugues Total Motoculture, ainsi que l'entreprise Cios Système, bien que cette dernière, pressée de trouver un nouveau lieu d'activité, explore également d'au-

tres options. Le centre de secours a également besoin de se déplacer car il est trop à l'étroit. D'autres entreprises des environs sont également intéressées. Les 4 hectares ont par ailleurs déjà été achetés par la Communauté de commune du Clermontais. « Le président de la Communauté de communes s'est engagé à refaire les trottoirs et les stationnements sur cette nouvelle zone de construction », a précisé le maire, Claude Valéro.

Une deuxième portion de 6 hectares supplémentaires de zone d'activité est actuellement à l'étude et pourrait être ouverte à la construction prochainement.

► Correspondant Midi Libre : 07 56 21 99 66

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Paulhan 20.10.22

Un conseil municipal consensuel pour des projets d'aménagements

Le conseil municipal s'est tenu en séance le Jeudi 17 octobre. L'ordre du jour était des propositions d'aménagements, des propositions d'achat de matériel, d'une présentation par le maire et les adjoints du terrain de l'école des aménagements de la commune et de la collaboration avec les associations Paulhanaises et par les élus de la commune pour les projets de l'association des habitants de la commune.

Les aides aux réhabilitations invitées
Le projet "Projet d'achat de la Ferme Paulhan" a été présenté par le maire et les adjoints. Le projet est de créer un espace de loisir et de détente pour les habitants de la commune. Le projet est de créer un espace de loisir et de détente pour les habitants de la commune.

Page 20 du 17 octobre, nous avons vu le projet de la commune pour les aménagements de la commune. Le projet est de créer un espace de loisir et de détente pour les habitants de la commune. Le projet est de créer un espace de loisir et de détente pour les habitants de la commune.



Des élus et habitants pour des projets d'achat de conseil

Le conseil municipal a été tenu le 17 octobre 2022. L'ordre du jour était des propositions d'aménagements, des propositions d'achat de matériel, d'une présentation par le maire et les adjoints du terrain de l'école des aménagements de la commune et de la collaboration avec les associations Paulhanaises et par les élus de la commune pour les projets de l'association des habitants de la commune.

Paulhan 21.10.22 "Deblozay", une visite singulière du village

Les aménagements de la commune de Paulhan ont été présentés par le maire et les adjoints. Le projet est de créer un espace de loisir et de détente pour les habitants de la commune. Le projet est de créer un espace de loisir et de détente pour les habitants de la commune.



La séance des représentants municipaux et la commune Paulhan

Paulhan 23.10.22

Ensemble et solidaire aide les aînés à garder la forme

On ne doit jamais avoir une seule activité physique. C'est pourquoi l'association Ensemble et solidaire a été créée. Elle propose des activités pour les personnes âgées. Elle propose des activités pour les personnes âgées.



La partie de tous du mercredi après-midi est très appréciée

Gymnastique douce tous les lundis

Parmi les activités proposées en place dans le village, le lundi est organisé régulièrement. L'association Ensemble et solidaire propose des activités pour les personnes âgées. Elle propose des activités pour les personnes âgées.

Plusieurs associations ont été créées pour proposer des activités pour les personnes âgées. Elles proposent des activités pour les personnes âgées.

Quatre axes nouveaux

Ensemble et solidaire a été créée. Elle propose des activités pour les personnes âgées. Elle propose des activités pour les personnes âgées.

Plusieurs associations ont été créées pour proposer des activités pour les personnes âgées. Elles proposent des activités pour les personnes âgées.

Le prochain sera le 13 décembre 2022

Ensemble et solidaire a été créée. Elle propose des activités pour les personnes âgées. Elle propose des activités pour les personnes âgées.

Paulhan 27.10.22

La voie verte, un axe de plus en plus prisé des Paulhanais

On voit l'importance, aujourd'hui, de la mobilité des habitants et les voies de déplacement sont de plus en plus prisées. Elles sont de plus en plus prisées.

La voie verte est un axe de plus en plus prisé des Paulhanais. Elle est de plus en plus prisée.

La voie verte est un axe de plus en plus prisé des Paulhanais. Elle est de plus en plus prisée.

Quatre phases de travaux

Elle constitue un espace de convivialité et de sécurité pour les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes et les équestres. Le programme des travaux est de plus en plus prisé.

La voie verte est un axe de plus en plus prisé des Paulhanais. Elle est de plus en plus prisée.



De nouveaux équipements sportifs et un espace convivial

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Paulhan 8.12.22

Dernier conseil municipal de 2022 et projets 2023

Le dernier conseil municipal de l'année 2022 s'est tenu le 5 décembre en mairie. Le fin d'année voit surgir des points de l'ordre du jour incontournables, tels que dernières modifications, arrivant à échéance, ou demandes de subvention concernant des projets ou le futur.

C'est bien la partie financière qui a occupé les élus en cette dernière séance de l'année. Une mairie en 2022 travaille pour elle-même, mais en relation avec les strates qui constituent les différents collectifs de territoire et en soutien au travail municipal.



La partie financière a occupé les élus en cette dernière séance de l'année.

Le règlement "renovation façade" approuvé.

La première d'entre elles et la plus pesante étant construite par la Communauté de communes du Clermontois, on attendait l'approbation du règlement "renovation façade" dit les premières doléances.

Le débat sur le PPAU, Projet d'aménagement et de développement durable, est également du ressort de la décision. L'aménagement et les directions prises en matière de développement du village.

Le maire précise que le PPAU « résume les grands axes

de développement urbain ou prévoient les équipements urbains et naturels de Paulhan et en particulier de la zone centrale, en prenant compte le relief local ».

Cela se manifestera en deux axes : en lisser l'avenir dans une temporalité et une territorialité équilibrée et concertée, et enfin le caractère de bourgeois, préserver et développer une activité dynamique et créatrice d'emploi, notamment de la qualité du patrimoine et enfin protéger et soutenir la biodiversité. Pour cela, la commune

bénéficie de l'appui de la région par l'intermédiaire du dispositif Bolog Centre qui se poursuit sous l'impulsion de « fiches actions » servant aux travaux et à l'aménagement des lieux réguliers tels que l'ancien gare et la cave coopérative, ainsi que la rénovation des habitations.

À retenir enfin la publication de l'état sous la forme de données pour 2023 qui viendra valider les budgets. Le maire souhaite à chacun de bons moments de fin d'année et les meilleurs vœux pour 2023.

Paulhan 9.12.22

Un repas de l'âge d'or annuel plein d'entrain

Après deux ans d'interruption, le plaisir de se retrouver était intact, ce 2 décembre, pour tous les aînés du village, dans une salle des fêtes comble. Les échanges foisonnent avant d'aborder le repas honnêtement par le maître Valéro. Claude Valéro, maire, a noté que, pour lui, « vieillir c'est accepter d'accepter ce qui nous arrive dans l'intensité d'un présent qui, aujourd'hui, nous était dérobé par le vacuum du monde. Le tourbillon des projets, le surgissement des rêves maternels ».

Les « petites mains » ont tout

fait pour que cette journée soit une réussite. Une cérémonie a ensuite été célébrée en l'honneur des couples qui fêtent leurs 50 ans de vie commune : Mme et M. Boeckery Maryse et André, Mme et M. Munoz Carmen et José et Mme et M. Valère Michèle et Marcel.

À cet hommage a été associée Valérie Hennebert, employée municipale, qui travaille au sein du CCAS. Il ne manquait plus, à ceux qui le désiraient, de se dégourdir les jambes au son de l'orchestre. Rendez-vous l'an prochain.



Repas, danse et discours au programme du rendez-vous.

Paulhan 16.12.22

Marché, parade et lumières : un dimanche enchanteur

Pour les premiers participants du dimanche matin, dans l'allée centrale du marché de Noël, il importait de réchauffer les mains et la gorge. En témoignaient les sucres des bols fumant de soupe et des gobelets de vin chaud, témoins d'un froid natal qui n'avait pas fait reculer la population de Paulhan et des environs. L'envie de bouger n'en est que plus nécessaire, qui s'est concrétisée par les nombreux jets, les balades à dos d'âne et autour du bouc, animal totemique de Paulhan, présent pour réveiller les traditions.

Il en a été de même pour la parade de Noël, partie en fin de journée de l'esplanade de

l'ancienne gare, elle a agglutiné autour de son parcours une foule joyeuse et chantante. À l'arrivée au centre du village, au pied de l'horloge, l'enthousiasme communautaire a transformé la place en un champ de danses de chansons de Noël animé par les talentueuses chanteuses de la parade.

L'illumination de l'horloge et de la place a clôturé de façon majestueuse une journée de Noël, où se sont croisés en chantement et en joie de vivre. L'association des commerçants et artisans de Paulhan, Le Bouc et le comité des fêtes, par la coordination de leurs efforts, ont permis ce succès.



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Paulhan 13.12.22

Les jeunes élus ont fait leurs premiers pas

L'installation du conseil municipal enfants a eu lieu le 5 décembre 2022 en préambule du conseil municipal mensuel. Les nouveaux jeunes élus ont pris place dans la salle du conseil en présence d'une partie des élus de la ville.

Claude Valéro, maire a, tout d'abord, félicité les nouveaux représentants. Il a ensuite expliqué le fonctionnement de la municipalité et surtout le rôle qui allait être le leur pour deux ans. Munis d'un dossier individuel et ceint de l'écharpe tricolore les jeunes

élus ont été invités à exposer les projets qui leur tenaient à cœur, de l'environnement au social en passant par les loisirs et la culture. Un calendrier 2023 attend le nouveau conseil municipal jeunes sous la forme de groupes de travail et de réunion du conseil.

Le prochain rendez-vous, en présence des élus adultes permettra de découvrir la mairie et les lieux clés de la vie municipale. C'est une véritable initiation à la vie civique qui attend le jeune conseil municipal.



Les enfants ont aussi leur écharpe tricolore comme les grands.

Paulhan 15.02.23

Avec l'Étoile Sportive, le football est ancré dans la vie du village

Le football est ancré dans la vie du village. C'est ce que montre la photo ci-dessus, prise lors d'un match de football à l'Étoile Sportive de Paulhan. Le joueur en rouge est en train de marquer un but.

Le football est ancré dans la vie du village. C'est ce que montre la photo ci-dessus, prise lors d'un match de football à l'Étoile Sportive de Paulhan. Le joueur en rouge est en train de marquer un but.



Thierry Jolly, le président, est au bout des buts.

280 licenciés

L'étoile sportive de Paulhan compte 280 licenciés. C'est ce que montre la photo ci-dessus, prise lors d'un match de football à l'Étoile Sportive de Paulhan. Le joueur en rouge est en train de marquer un but.

L'étoile sportive de Paulhan compte 280 licenciés. C'est ce que montre la photo ci-dessus, prise lors d'un match de football à l'Étoile Sportive de Paulhan. Le joueur en rouge est en train de marquer un but.

L'étoile sportive de Paulhan compte 280 licenciés. C'est ce que montre la photo ci-dessus, prise lors d'un match de football à l'Étoile Sportive de Paulhan. Le joueur en rouge est en train de marquer un but.

L'étoile sportive de Paulhan compte 280 licenciés. C'est ce que montre la photo ci-dessus, prise lors d'un match de football à l'Étoile Sportive de Paulhan. Le joueur en rouge est en train de marquer un but.

Paulhan 15.02.23

Le plan d'aménagement a été présenté à la population

L'après-midi du jeudi 9 février a mobilisé les élus sur la problématique de la révision du plan local d'urbanisme. Les élus de la commission urbanisme ont rencontré trois techniciens de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et la paysagiste urbaniste d'actions et territoires, afin d'échanger sur les prescriptions et les obligations réglementaires concernant le plan local d'urbanisme (PLU), et le plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le SCoT fait autorité

Dans le prolongement de cette discussion, une réunion publique animée par une paysagiste urbaniste du cabinet d'actions et territoires et

Claude Valéro, maire de Paulhan, a été programmée à la salle des fêtes. Ce dernier a insisté sur le fait que seul le SCoT (Schéma de cohérence territoriale), en matière d'urbanisme, faisait autorité.

Patrimoine, vivre ensemble, milieux naturels...

Un diaporama a été présenté, pointant les objectifs du PADD en cinq axes : l'économie, le patrimoine, l'agriculture, le vivre ensemble, les équipements, l'urbanisation, la préservation des milieux naturels, le contexte administratif et territorial, l'affirmation d'un caractère rural, la diversité des logements. La parole a ensuite été donnée à la salle afin de débattre.



La présentation du PADD

Accusé de réception en préfecture
06/04/2023 à 16h02
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Le budget au menu du conseil municipal

[illegible]

Leads released in public
private good to PLU
L'association avertit, dans le
cas de la Seine-Saint-Denis, la P

[illegible]

La majorité a été par préoccupation financière majeure : plus les Français ont besoin d'augmenter les impôts et les taxes.

dième et mettre en place une politique dynamique au service du développement, des technologies et des innovations. Avec, avec les enjeux de bien vivre des habitants, dynamiser une ville heureuse, prévoyante, accueillante et créative.

C'est ce qui se manifeste par de belles réalisations, l'écologie, le

grâce à la coopération étroite
entre un certain nombre de per-
sonnes (propriétaires et usagers)
pour le succès de l'entreprise. La
clé est donc l'écrit et l'écrit, la
signature, comme toute des dif-
férences et l'absence d'un tel
système existant, la réalisation de
la vision d'un usage.

Marche verte pour les écoliers et les collégiens

Il Ten-pai du principe que les gens concernés s'expriment librement. On a appelé cela la « plus grande ligne, celle de la démocratie ». On se souvient que dans une brochure éditée par le Parti révolutionnaire, l'un des dirigeants du mouvement a écrit : « On ne peut pas empêcher les gens de parler ». C'est la première fois que l'on a parlé de la liberté d'expression en Chine. Le mouvement vétérinaire lui-même a une référence importante aux principes de la démocratie. Depuis l'adoption officielle de la ligne révolutionnaire et du droit de critique par le Parti du peuple, on a vu que les vétérinaires ont pu exprimer leurs opinions. On a vu que les vétérinaires ont pu exprimer leurs opinions. On a vu que les vétérinaires ont pu exprimer leurs opinions.



Let's follow up with a checklist of the things the IT department can do to help you.

stard de la collectivité, a entraîné le
changement pour le devenir d'un
châtia, ou les brida dans un par
cours, ou les brida dans les autres
bata, puis de venir l'objet de la
cyclage général de la population
ou d'élaboration. Elle a été

[illegible]

Urbanisme : le PADD détaille en réunion publique

L'analyse sociale et économique de la région a été faite par le Centre de planification régionale de l'Université de Montréal. Les auteurs ont pu bénéficier de nombreuses et précieuses discussions avec les membres du Centre de planification régionale de l'Université de Montréal, et en particulier avec le directeur, M. J. G. Gauthier, et le directeur adjoint, M. J. G. Gauthier.

[illegible]

... 1990, when the company was in the process of being sold to a private equity firm.

claire la présentation de RALDI pour l'un ou l'autre des deux secteurs une telle coopération entre les parties qui n'a pas eu lieu de quinzaine.

Au-delà l'avenir de Capelin Villard, enfin, il appartient au Barreau Villard ou de l'Agence Antenne Territoriale de l'Est (Haut-Rhin) du travail et de la loi des deux autorités pour la composition. Le plus sûr est de dire que les deux autorités ne

lors la fonction de l'équipement et de terminologie, le programme de beauté repose sur l'alignement, la qualité de la vie, le dévouement d'être avec le dynamisme et profitez d'arrêter, la qualité pathologique et la diversité de l'expérience en vue, le passage de la vie au-delà de la biologie. À travers les années, nous avons été la reconnaissance, donc l'absence de son graphique est. Plus de 200 publications à l'extérieur.

peuvent être rendues accessibles
qu'il les publie en ligne d'une
manière accessible à tous. Le
service de l'information
publique, à l'échelle des États-Unis
d'Amérique, a pour mission de
faciliter l'accès à l'information
publique. En 2012, le service a
publié plus de 100 millions de
pages de documents publics.

Un atelier d'écriture de scénario à la médiathèque

[illegible]

THESE SUITES SONT EN VENTE SEULEMENT A LA VENTE

giunta da un consulente. Un
ora, appunto, più tardi, si è
svoltato il primo degli
spettacoli a guerra di trincee.

Après cette première "mise
d'essai", le plan d'évaluation

perçages sans apparence de violence à l'intérieur d'une fibre et d'une arête de fibre, à partir d'une plaque en fibre de verre armée de résine. Le renvoi (contour) à l'extérieur une zone de l'armé (intérieur) d'une plaque et du pliage dans une zone armée. Le choix de la plaque est dû à l'absence de la plaque et à la présence de la plaque. Le choix de la plaque est dû à la présence de la plaque et à la présence de la plaque. Le choix de la plaque est dû à la présence de la plaque et à la présence de la plaque.

Ce dimanche, on vote pour le projet du budget participatif

Le vote pour le « bon » d'un projet dans le cadre du sondage participatif se déroule en plusieurs 3 actes, entre 20 h et 18 h, soit des créneaux de 3 heures. Tous les projets sont en lice : améliorer la signalisation aux abords des écoles, porter au fleurissement des parcs d'Alfortville, L'22 Skate, Des passerelles d'été, etc., pour

des exposicions d'art i de literatura, per tal que l'associació pugui fer-hi. Finalment, la comissió proposa que es faci un estudi de les necessitats dels joves i es plantegi la creació d'un centre de joves, amb un espai de trobada i de treball, amb un espai de trobada i de treball, amb un espai de trobada i de treball.



Gebruikmakend van het hijsmechanisme kunnen de staven onder andere worden gebruikt voor het hijsen van zware objecten.

POURTE-ALL Deux buts de Boudier (657) en Ligeon en
trois fois de moins (500) contre 500 points des autres (520)

POISSONS. Deux lots de Boudier B57 et Ligeon en toute fin de partie B59 après l'égouttage des lotus (70) ont permis aux Pêcheurs de l'Association 2-1 samedi soir à Perpignan devant les 48 M^e Journée de Régionale. samedi soir Avec de M^e succès. L'équipe Sportive-pernans son sans-faute en comptant 13 points d'avance sur son Caupha. Parnes B5P, Marbrics, Gathier, Grac Ligeon Mathieu, Démet, Forquet, Drogue, Tanzi, Gauri, Boudier L'Ammon, L'Ammon, Putez Inari

天地

L'association 1, 2, 3 Soleil mobilisée pour le carnaval

L'association des deux pays est définie 1, 2, 3. La définition de l'association des deux pays est définie 1, 2, 3. La définition de l'association des deux pays est définie 1, 2, 3.

[illegible]

Use instructions and responses printed from the terminal.

VII. ANNEXE - COMPTES-RENDUS RÉUNIONS PUBLIQUES

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260910-2026-09-001-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026



Réunion publique - Restitution du diagnostic et du PADD

Jeudi 12 janvier 2017 - 18h00

Rédacteur : Marianne CAPDEVILLE

Ad. de messagerie : m.capdeville@lagence-at.com

Téléphone : 04 34 11 54 97

L'objet de cette réunion publique est double :

- restituer les éléments principaux du diagnostic de la commune,
- porter à connaissance le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) en cours de réflexion porté par les élus et recueillir les avis et remarques de la population en vue du débat des élus au prochain Conseil Municipal.

Une trentaine de personnes étaient présentes ainsi qu'une dizaine d'élus.

1. INTRODUCTION PAR M. LE MAIRE

Tout en remerciant les citoyens présents, M. le Maire rappelle qu'aucune réponse sera apportée à des demandes personnelles. Celles-ci peuvent être faites sur le registre disponible en Mairie ou sur demande de rendez-vous en Mairie.

M. le Maire rappelle également que ce PLU est l'occasion de mettre en oeuvre la priorité de la commune qui est de préserver et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants en termes de service à la population et de cadre de vie.

Les élus souhaitent maîtriser la croissance de la commune afin que celle-ci ne dépasse pas 5000 habitants d'ici 2030 (elle en compte 3800 environ aujourd'hui).

Le PLU devrait être approuvé au printemps 2018.

M. le Maire donne ensuite la parole à Brigitte VILLAEYS et Marianne CAPDEVILLE de l'agence actions territoire (bureau d'étude d'urbanisme, de programmation et de paysage) en charge de la révision du PLU au côté d'Ecotone (bureau d'étude environnement).

2. PRÉSENTATION

Cf présentation en pièce jointe.

La présentation s'organise en

- > 1. L'équipe
- > 2. Qu'est-ce qu'un PLU ?
- > 3. La procédure
- > 4. Le PLU de Paulhan

Chaque axe du PADD a été décliné au travers des données essentielles du diagnostic et d'une cartographie présentant la spatialisation des objectifs de la commune.

Ce PADD sera traduit dans les phases suivantes au travers des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), du règlement et du zonage.

3. QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

- **Question :** Les raisons de la révision du PLU, pourtant récent (approuvé en 2008)?
Réponse de l'agence : Des lois qui encadrent les documents d'urbanisme ont été

depuis 2008 adoptées, notamment les lois Grenelle I et II qui impliquent une «grenellisation» des PLU avec une analyse environnementale de la commune et de son projet plus poussée ;

- **Remarque** : il est noté l'objectif de renforcer l'irrigation de la Plaine (axe 3), alors que toute la plaine est aujourd'hui irriguée. **Après vérification a posteriori dans le diagnostic** : dans l'expertise d'Ecotone est bien indiqué que le réseau d'irrigation couvre toute la plaine ; cependant des besoins en eau chez certains exploitants existent ; il s'agit bien de le renforcer sans pour autant l'étendre.
- **Question** : La voie ferrée peut elle vraiment réouvrir ? **Réponse de l'agence et de M. le Maire** : La voie reste propriété de RFF, mais c'est une possibilité sur le long terme que le PLU ne doit pas obérer ; la collectivité peut cependant aménager la voie sans remettre en cause son éventuelle réutilisation ;
- **Question** : Il est mentionné le «vivre ensemble» ; où se retrouve-t-il dans le projet de la commune ? des jardins partagés sont-ils envisagés ? **Réponse de l'agence et de M. le Maire** : C'est un objectif transversal que l'on retrouve dans différents projets de la commune :
 - * au travers de l'aménagement de la voie verte : un premier tronçon a été aménagé et des subventions ont été obtenues pour prolonger les travaux ; les prochains concerneront l'aménagement d'un city-stade, d'un skate park et d'un parking sur le tracé de la voie ferrée dans le secteur de la gare ;
 - * au travers de la requalification du patrimoine communal (transformation de la Cave Coopérative en lieu culturel et de loisirs, réhabilitation de salles pour les jeunes et/ou les associations dans la gare - projet en cours d'étude -, réhabilitation de la bibliothèque et des halles dans le centre...)
 - * au travers des projets d'habitat avec une attention faite à la création d'espaces publics qui peuvent aussi être des jardins familiaux.
- **Question** : Y a-t-il des parcelles disponibles sur la zone de la Barthe ? Qui est propriétaire et comment s'implanter à Paulhan ? **Réponse de l'agence et de M. le Maire** : La Communauté de Communes du Clermontais (CCC) est propriétaire du foncier et dispose de la compétence économique, c'est donc auprès d'eux que doivent se faire les demandes (avec possibilité d'accompagnement par la commune) ; pour le moment la CCC n'a pas évoqué une extension de la ZA si ce n'est pour étendre l'emprise commerciale au Nord de la RD. Il est envisageable que certaines activités présentes sur la zone déménagent sur la ZA de la Salamane, à Clermont l'Hérault. **Après vérification a posteriori dans le diagnostic** : quelques parcelles à l'intérieur de la zone sont, d'après les données, disponibles.
- **Question** : Quels projets pour le centre-ville ? **Réponse de M. le Maire** : Il est prévu tout un projet de réhabilitation qui se fera par tranche et qui concerne l'aménagement des trottoirs, la réorganisation du stationnement, la réhabilitation des halles ainsi qu'un travail sur les enseignes et la signalétique. Ce projet sera possible notamment grâce aux fonds FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et sera fait en concertation avec les commerçants et l'association de commerçants. **Question** : Et les habitants ? **Réponse de M. le Maire** : Evidemment.
- **Remarque** : A noter, l'existence d'un virage, route de Campagnan, particulièrement dangereux pour les piétons. **Réponse de l'agence** : nous regarderons de plus près ce problème.

4. CONCLUSION

Le Maire remercie l'ensemble des participants et invite ses concitoyens à prendre connaissance des documents réalisés du PLU (diagnostic et PADD) et à compléter le registre en Mairie sur des problématiques rencontrées ou des sujets utiles au projet.

Une prochaine réunion publique se tiendra lorsque le PLU aura plus amplement avancé.



Réunion publique - Point général PLU et nouveau PADD

Jeudi 9 février 2023 - 18h00

Rédacteur : Brigitte VILLAEYS

Ad. de messagerie : b.villaey@agence-at.com

Téléphone : 04 48 78 20 90

Outre les élus et le bureau d'études, environ 30 personnes sont présentes.

L'objet de cette réunion publique est double :

- > expliquer pourquoi tant de temps depuis la dernière réunion publique (2017)
- > Présenter le projet de PADD actualisé, prenant en compte les nouveaux éléments législatifs et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours de finalisation

1. INTRODUCTION PAR M. LE MAIRE

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses contraintes réglementaires qui encadrent le projet de PLU, et précise que le PLU ne pourra être affiné qu'avec les éléments définitifs du SCOT (juillet 2023, normalement). Par exemple, le SCoT identifie Paulhan et Canet comme pôle secondaire et ces deux communes doivent coordonner leurs documents d'urbanisme pour respecter les contraintes du SCoT (habitat, activités, consommation d'espace).

Sont aujourd'hui présentées les grandes lignes, traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Une autre réunion publique sera organisée pour présenter la déclinaison du PLU (Orientations d'Aménagement et de Programmation, zonage et règlement).

M. le Maire donne ensuite la parole à Brigitte VILLAEYS, qui présente les rappels réglementaires, les nouvelles méthodes de consommation des espaces agricoles et naturels.

Le PADD est présenté à deux voix, M. le Maire pour les stratégies et Mme Villaey pour les précisions techniques.

2. QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

- **Remarque :** beaucoup de contraintes, mais la commune agit sur les sujets qu'elle peut, notamment le patrimoine, l'habitat, les déplacements doux, la nature en ville. Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de la cave coopérative et son inscription aux Monuments Historiques, l'acquisition de Ste Claire (pour conforter la mairie et les espaces publics attenants), réhabilitation des halles, ORP études habitat indigne dans le centre ancien, permis de végétaliser en cours de mise en oeuvre, 1,6km de voie verte sur l'ancienne voie ferrée. Depuis janvier, plan façade avec aides de la commune et de la CCC.
- **Question :** L'OAP de la chapelle est-elle maintenue? quand est-il du recul des 30m? **Réponse de l'agence et de M. le Maire :** Les OAP ne sont pas encore confirmées à ce jour, mais le secteur de la chapelle reste une priorité pour les élus. Le recul de 30m lié au cimetière est toujours à appliquer. M Le Maire rappelle qu'un feu a été mis en anticipation de la sortie de ce quartier ;
- **Question :** Quelle intervention route de Campagnan ? **Réponse de l'agence et de M. le Maire :** Les besoins à l'échéance du PLU peuvent être satisfait dans l'enveloppe urbaine et les abords. Le secteur de la route de Campagnan n'aura pas de développement dans ce PLU. Il est identifié pour une réflexion globale à plus long terme. Dans les décennies prochaines (au-delà de ce PLU), ce sera sans conteste un secteur d'extension.
- **Question :** Sait-on quel développement pour 2040 et au-delà ? **Réponse de l'agence et de M. le Maire :** Le SCoT est déjà assez précis sur le développement jusqu'en 2040 (activités, habitat, équipements,...). Le PLU vise 2031. Comme tout document d'urbanisme il sera amené à évoluer.

3. CONCERTATION

Il est rappelé qu'un registre est à disposition en mairie, pour annoter toute remarque / demande (d'intérêt collectif ou de demande individuelle).

Une fois les études du PLU finalisées, une enquête publique (avec permanence d'un commissaire enquêteur) sera réalisée.

Objectif de calendrier : arrêt du PLU automne 2023 / enquête publique début 2024 / approbation printemps 2024



Réunion publique n°3 - Projet complet de PLU

Lundi 26 février 2024 - 18h00

Rédacteur : Brigitte VILLAEYS

Ad. de messagerie : b.villaeys@agence-at.com

Téléphone : 04 48 78 20 90

Outre les élus et le bureau d'études, une dizaine de personnes sont présentes.

L'objet de cette réunion publique est de :

- > présenter les évolutions du PADD (débattu le 5 février 2024)
- > présenter la traduction du projet (OAP, zonage et règlement), avant arrêt par le conseil municipal

1. INTRODUCTION PAR M. LE MAIRE

Monsieur le Maire rappelle les cadres qui s'imposent à la commune et notamment le SCoT récemment approuvé. La croissance démographique est fixée à 4700 habitants pour rester dans le cadre du SCoT, bien que les élus auraient souhaité 5000 habitants.

Parallèlement, les études de faisabilité pour l'extension de la zone d'activités de la Barthe ont abouti à un blocage : les travaux nécessaires au traitement du risque inondation rend la zone économiquement infaisable. Un autre secteur est à l'étude, mais les conclusions ne seront pas connues avant la fin de l'année. Le choix a donc été fait d'avancer sur le PLU, sans traduire de zone d'extension économique pour l'instant. Quand le projet sera clarifié, une procédure adhoc sera réalisée pour l'ouvrir à l'urbanisation.

Est aujourd'hui présenté le PADD réajusté sur la question du développement économique et la déclinaison du PLU (Orientations d'Aménagement et de Programmation, zonage et règlement).

M. le Maire donne ensuite la parole à Brigitte VILLAEYS, qui présente l'ensemble du projet.

Ne sont repris ici que les sujets qui ont fait l'objet de questions / discussions :

2. QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

- **Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des 2 monuments historiques (chapelle et cave) :** une enquête publique conjointe au PLU sera réalisée pour supprimer les cercles de 500m et appliquer un périmètre plus pertinent (proposé par l'Architecte des Bâtiments de France, ABF).
- **Risques et servitudes :** Ces éléments s'appliquent en sus des règles du PLU. La plupart de ces éléments sont repris dans la première partie du règlement écrit (règles communes à toutes les zones).
- **OAP de la chapelle :** qui a décidé cette OAP? quand est-il du recul des 30m? Cette OAP est le résultat d'échanges et de compromis, entre commune, DDTM (distance au cimetière) et l'ABF (car nous sommes très proches de la chapelle monument historique). Pour rappel, le recul de 30m s'applique aux constructions, mais d'autres usages (jardins) peuvent s'y trouver.
- **Quid d'un propriétaire qui ne veut pas vendre dans une zone d'OAP.** Cela peut en effet bloquer le projet, qui doit impérativement être un projet d'ensemble (pour assurer la gestion des accès, du traitement des eaux de pluie, assurer la densité finale attendue,...). Il est rappelé que les règles ont fortement changé et que le terrain constructible n'est plus un acquis : les zones AU qui n'auront pas fait l'objet d'un début d'aménagement dans les 6 ans (après l'approbation du PLU) retomberont de plein droit en zone naturelle inconstructible. La commune a subi ce revirement pour certaines zones AU de son PLU actuel. Cette durée de 6 ans est à rappeler aux propriétaires. La trajectoire du «ZAN», Zéro Artificialisation Nette à 2050, est expliquée. Cette notion va commencer à s'appliquer à partir de 2031 (d'où le choix du PLU de ne pas aller au-delà de cette date, car les modalités d'application ne sont pas encore définies).
- **Quelle durée pour le PLU? Reste-t-il valide après 2031?** L'échéance (2031) du PLU est un objectif et sert à calibrer le PLU (notamment ses extensions urbaines). Il continuera à être applicable (même au-delà de 2031) tant qu'une nouvelle révision générale ne sera pas réalisée. Un PLU est un document vivant qui peut être remis en question si de nouveaux éléments surviennent (révision du SCoT, nouveaux besoins d'équipements, d'activités, de logements,...).

3. CONCERTATION

Il est rappelé qu'un registre est à disposition en mairie, pour annoter toute remarque / demande (d'intérêt collectif ou de demande individuelle).

Ce registre est à disposition des habitants jusqu'à l'arrêt du PLU par le Conseil Municipal (début avril à priori).

Après consultation des Personnes Publiques Associées qui dure 3 mois, une enquête publique aura lieu : vraisemblablement en septembre.



Réunion publique n°4 - Projet complet revu

Mardi 1er septembre 2026 - 18h00

Rédacteur : Brigitte VILLAEYS

Ad. de messagerie : bvillaeys@lagence-at.com

Téléphone : 04 48 78 20 90

Outre les élus et le bureau d'études, une quarantaine de personnes sont présentes.

L'objet de cette réunion publique est de :

- > Faire le point de la procédure et les raisons d'un nouvel arrêt du PLU
- > Les modifications apportées au projet de PLU, depuis la version arrêtée en 2024

1. LA PROCÉDURE

Suite à l'enquête publique de fin 2024, le PLU nécessitant des mises à jour importantes, qui avaient des répercussions sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, la procédure n'a pas aller à son terme. La commune a repris son projet et va arrêter son PLU à la mi-septembre.

Il est explicité que deux sujets importants sont reportés (et non traités dans la présente révision générale) en raison d'études en cours non finalisées :

- le risque inondation et ruissellement : étude hydraulique en cours sur l'ensemble du bassin versant pour clarifier les risques
- le développement économique : études en cours par la Communauté de Communes (compétente en développement économique).

Le projet de PLU est donc un «petit» PLU qui vise seulement 2031.

Une fois les données des études connues, selon le besoin, le PLU fera l'objet d'une nouvelle révision générale.

2. QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

- **Station d'épuration** : était un facteur limitant, mais ce sujet ne pose plus problème avec la mise en service de la station intercommunale début 2026. M le Maire rappelle que le regroupement des communes étaient une obligation pour avoir les subventions de l'agence de l'eau ; sans cela le projet n'aurait pas été possible financièrement pour la commune.
- **Pourquoi la suppression des secteurs AU** : La règle de caducité des zones AU après 9 ans (réduit maintenant à 6 ans) si ces zones n'ont pas été aménagées. Des propriétaires contestent, car ils ont été bloqués par la STEP, ce n'est pas un manque de projet de leur part.
- **Demande d'explication sur la coupure verte entre le village et St Martin** : il s'agit de la trame verte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) qui doit être inconstructible. il ne s'agit pas d'une «voie verte», seulement d'un espace qui reste agricole ou naturel.
- **Demande d'explication sur un PC d'une maison moderne réalisée non conforme au PC accordé (et aux préconisations ABF)** : la commune prend le contact de la personne et fera les vérifications nécessaires.
- **Demande de précision sur un sursis à statuer en cours, sur le sujet du risque inondation** : la finalisation du PLU n'interviendra qu'au printemps 2027, soit au-delà du délais du sursis en question. A la fin du délai, la commune devra mettre un avis défavorable
- **Demande de traiter le problème des camions qui traversent le village** : la rue principale est une route départementale, avec itinéraire de convois exceptionnels. Il n'est donc pas possible d'interdire les camions et cela n'est pas souhaité par le département. La commune agit selon ses possibilités et a mis en place une limitation à 30 km/h dans l'objectif de décourager les camions et les inciter à prendre l'autoroute.

3. CONCERTATION

Le PADD de fin 2025 est sur le site internet, ainsi que le projet de 2024 et les conclusions du commissaire enquêteur.

Après consultation des Personnes Publiques Associées qui dure 3 mois, l'enquête publique aura lieu vraisemblablement début 2027.